

ACADÉMIE D'ALGER

س

المراكز الاجتماعية

# Centres Sociaux Éducatifs

A O U T 1 9 5 9

BULLETIN DE LIAISON  
D'INFORMATION ET DE  
DOCUMENTATION

12

# BULLETIN DE LIAISON

N° 12

AOUT 1959

## Sommaire

— Editorial .....	1
— Le Service des Centres Sociaux en Algérie ..	3
— Qu'est-ce qu'un Centre Social .....	5
— Le Service des Centres Sociaux depuis sa création .....	15
— Les Centres Sociaux et la Scolarisation totale	17
— Etat actuel du Service des Centres Sociaux ..	19
— La vie des Centres ....	23
— Annexes : Arrêtés - Barème - compte rendu d'activité - Répartition des Centres etc... .....	30

## SERVICE DES CENTRES SOCIAUX ÉDUCATIFS

Château Royal  
El-Biar — Alger

## Éditorial

Ce 12<sup>me</sup> Bulletin de liaison offre à ses lecteurs, le résumé d'une doctrine solidement forgée, une récapitulation des textes fondamentaux qui régissent les Centres Sociaux, un aperçu des résultats de leur action et de leurs problèmes particuliers.

Un regard en arrière n'est pas inutile au moment où un texte nouveau organise les Centres Sociaux Educatifs (telle est désormais leur nouvelle appellation). Le Décret du 30 Juillet 1959, s'il ne modifie ni la doctrine ni l'organisation interne des Centres Sociaux Educatifs innove cependant en les appuyant plus étroitement sur les structures administratives existantes : le Chef de Service devient le collaborateur direct du Recteur et les Inspecteurs, adjoints aux Inspecteurs d'Académie, seront, sous l'autorité de ces derniers, responsables du développement et du fonctionnement des Centres Sociaux Educatifs de leur circonscription.

L'ordonnance du 20 Août 1958, en précisant l'importance exceptionnelle de l'éducation de base dans l'effort de scolarisation entrepris dans ce pays, rendait indispensable une coordination plus étroite, sur le plan local, entre l'action des Centres Sociaux Educatifs et celle de l'Ecole primaire. L'ampleur de la tâche à accomplir est telle qu'il convient d'éviter tout double emploi, toute concurrence, tout gaspillage des moyens. Cette coordination ne peut être confiée qu'à l'Inspecteur d'Académie. D'une part, compte tenu des moyens mis à sa disposition, des besoins exprimés et des indications de la carte scolaire, l'Inspecteur d'Académie définit l'implantation des Centres Sociaux Educatifs, en accord avec les autorités locales et régionales ; d'autre part, les conditions de fonctionnement étant réunies, il utilise les résultats de l'action globale des Centres Sociaux Educa-

tifs en prolongeant leur action d'alphabétisation par la création d'écoles primaires. Ainsi peut-il, tout en respectant leurs caractères spécifiques polyvalents, utiliser les différents instruments mis à sa disposition en vue de promouvoir les populations de ce pays. Mais l'animation et l'inspection des Centres Sociaux Educatifs relèvent normalement de l'Inspecteur désigné à cet effet auprès de l'Inspecteur d'Académie et en contact étroit avec le Chef du Service.

L'esprit « missionnaire » et « pionnier » qui anime les Centres Sociaux Educatifs ne peut efficacement s'exercer sans une armature administrative qui doit soutenir son action et consolider ses créations. L'enthousiasme novateur et le nécessaire pragmatisme, même débarrassés des inévitables erreurs ou tâtonnements qui accompagnent tout début d'action ou toute élaboration de doctrine, ne pourraient seuls maintenir indéfiniment une institution qui, aux termes de l'ordonnance de 1958, doit comprendre plus de 700 centres en 1966. Un cadre administratif souple, mais non anarchique, qui maintient l'unité dans la conception, mais assure la décentralisation dans l'exécution, s'avère absolument indispensable. Création vivante et dynamique, le Service des Centres Sociaux, pour pouvoir préparer les collectivités à l'action des institutions existantes, se doit, à tous les échelons, de travailler en collaboration avec elles et de s'appuyer sur elles. Il se doit aussi d'adopter des méthodes d'action efficaces. Qu'il s'agisse de constructions, de gestion de crédits, de modalités administratives de fonctionnement, des règles doivent être établies et respectées, une planification imposée, afin d'obtenir un plein emploi des moyens qui lui sont délégués. Dans le cadre d'une discipline et d'une normalisation nécessaires, chaque Centre Social Educatif, régulièrement visité et soutenu par son Inspecteur responsable, conservera une liberté d'action absolument indispensable mais rendue plus facile parce que s'appuyant sur des bases administratives mieux définies.

Ainsi, l'effort des Centres Sociaux Educatifs va-t-il s'inscrire dans un plan d'ensemble. Une plus grande connaissance mutuelle des milieux responsables de la promotion des Algériens va permettre de mieux situer leur originalité, d'éliminer certaines incompréhensions ou certaines réserves vis-à-vis de leur action et créer un climat de féconde collaboration. En outre, les Centres Sociaux Educatifs se rendront compte qu'ils ne sont point un organisme isolé, mais un rouage indispensable dans un ensemble plus vaste, qu'ils n'ont pas le monopole de la foi et de l'action, mais qu'ils partagent ces qualités avec d'autres, que le sens du social qui les caractérise ne doit pas s'accompagner d'exclusives vis-à-vis des autres institutions. Tout en conservant leur visage propre, tout en appliquant des méthodes d'éducation différentes parce que leurs buts sont différents, tout en prouvant l'importance de leur rôle par les résultats de leur action, les Centres Sociaux Educatifs peuvent, sans crainte de déviation doctrinale, se plier à une discipline indispensable à toute efficacité.

Malgré son aspect de bilan doctrinal et matériel, c'est donc en fait vers un élan nouveau que nous convie ce 12<sup>me</sup> Bulletin. L'ordre et la discipline au service des idées généreuses et dynamiques, la sévérité envers soi-même, ne peuvent que contribuer au rayonnement des Centres Sociaux Educatifs.

# ***Le Service des Centres Sociaux en Algérie***

Le 27 Octobre 1955, le Gouverneur Général de l'Algérie signait un arrêté créant le Service des Centres Sociaux. En voici l'article I :

*« Il est créé au sein de la Direction Générale de l'Education Nationale en Algérie un « Service des Centres Sociaux ».*

*« Ce Service a pour mission de créer et d'animer des Centres Sociaux Urbains et Ruraux.*

*« Le Centre Social a pour buts :*

*« — De donner une Education de Base aux éléments masculins et féminins de la Population qui n'ont pas bénéficié ou ne bénéficient pas de scolarisation et de mettre à la disposition de ces populations des cadres spécialisés dans les différentes techniques de l'éducation et spécialement d'éducation agricole ;*

*« — de mettre à la disposition de ces populations un service d'assistance médico-sociale polyvalent, dont le fonctionnement sera réglé ultérieurement par un arrêté ;*

*« — et d'une manière générale, de susciter, de coordonner et de soutenir toutes initiatives susceptibles d'assurer le progrès économique, social et culturel des populations de son ressort ».*

Ainsi, pour la première fois officiellement, l'Algérie envisageait l'éducation élémentaire, collective, globale, l'éducation de base de millions d'êtres hu-

mans qu'une évolution rapide du monde avait laissés en marge des grands courants de la pensée et de l'économie contemporaines.

## ***Les Précurseurs***

Non point que jusque-là rien n'ait été fait ; et il convient de rendre hommage à tous ceux qui, avec plus de foi que de moyens, avaient entrepris cette tâche d'éducation de base désormais confiée aux Centres Sociaux. Depuis longtemps se multipliaient les efforts, et maintes expériences faites depuis 1945 ont été comme le germe du nouveau Service des « Centres Sociaux » :

— Œuvres privées, associations, souvent animées par le zèle et le dévouement d'une assistante sociale de secteur, qui s'attachaient à soulager les misères des collectivités urbaines des bidonvilles ;

— Mouvements de jeunesse, dont les éléments les plus actifs, réunis aux sein de l'A.J.A.A.S. (Association de la Jeunesse Algérienne pour l'Action

Sociale), ouvraient des Cours d'Adultes, des Consultations médicales, des Secrétariats sociaux.

— En même temps les pouvoirs publics s'efforçaient de remédier aux insuffisances d'un programme d'action sans cesse dépassé par une exceptionnelle poussée démographique.

— Mais le précurseur essentiel, c'est l'Instituteur, l'Instituteur du Bled, qui, depuis la création de l'Ecole en Algérie, avait été le modeste et véritable artisan (souvent le seul) du progrès économique et social au village. Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il avait inventé l'Education de Base aussi naturellement que M. Jourdain la prose. Tour à tour instituteur et maître à penser dans sa classe, infirmier et professeur d'hygiène auprès des enfants et des familles, écrivain public et secrétaire, jardinier, cultivateur, arboriculteur.

Sa femme souvent — et souvent bénévole — l'aidait dans sa tâche, enseignant le tricot, la couture, l'hygiène, la puériculture aux mères musulmanes.

Des ménages ont ainsi fait toute une longue carrière dans un petit village dont ils ont créé l'âme et où ils sont encore vénérés comme des Saints. Leur action a préparé la voie aux « Cours d'adultes » ultérieurement créés.

Bientôt naissait un Comité d'Education de Base, groupant tous ceux qu'un même souci animait d'adapter à l'Algérie les expériences tentées par l'UNESCO dans les pays sous-développés. Tous les grands services publics apportent enfin leur contribution à une œuvre dont on voit trop bien maintenant l'importance dramatique et l'urgence qu'il y a à la réaliser sans tarder.

La Direction du Plan crée les S.A.R. (organisme d'évolution rurale appuyé sur les S.A.P.).

En liaison avec le Service de l'Education Populaire d'Education nationale, la Direction de l'Agriculture suscite la création des Foyers ruraux destinés, en principe, à assurer la promotion des Collectivités rurales.

La Direction du Travail et de la Main-d'œuvre ouvre des centres de Formation professionnelle accélérée.

## **TOUT CELA NE POUVAIT SUFFIRE A RESOUDRE L'IMMENSE PROBLEME :**

— plus de six millions de ruraux dont l'organisation archaïque est bouleversée par l'économie ouverte et qui, dépossédés de leurs traditions, se montrent incapables de s'adapter à de nouvelles formes de vie ;

— l'émigration vers les villes d'Algérie et de Métropole ;

— la complexité des formules institutionnelles situées tellement au-dessus du niveau de l'homme qu'elles favorisent la prolifération d'intermédiaires qui exploitent l'ignorance et aggravent la misère.

## **IL FALLAIT UNE SOLUTION D'ENSEMBLE :**

atteindre le milieu en même temps que l'individu, les atteindre simultanément sous tous les angles, chercher et trouver des moyens de progression collective et globale sans risque de détacher un groupe de son cadre, de couper l'homme de ses propres racines et de son unité ; avec le souci constant, au contraire, de tendre plus étroitement les liens qui le mettent en accord avec son milieu et avec lui-même.

## **LA CREATION DU SERVICE DES CENTRES SOCIAUX**

Dès son premier discours devant l'Assemblée Algérienne, le Gouverneur général SOUSTELLE, qui avait suivi de près les expériences d'éducateur de base réalisées au Mexique, avait indiqué son intention de créer en Algérie des « Missions Culturelles » destinées à assurer cette promotion des collectivités Algériennes.

Attachée à son cabinet, Germaine TILLION, ethnologue du Musée de l'Homme, connaissant bien l'Algérie et le Bled pour y avoir fait de nombreux séjours d'études, se chargea de concevoir et de mettre au point les nouvelles structures. Dressant l'inventaire des réalisations en cours, tirant les conséquences des réussites et des échecs qu'elle avait pu constater, elle soumit finalement à la signature du Gouverneur général l'Arrêté de création du Service des « Centres Sociaux » dont l'article 1 a été cité et qui figure « in extenso » en annexe de ce Bulletin d'Information.

# Qu'est-ce qu'un Centre Social ?

C'est alors le début d'une longue période de recherches et de tâtonnements, au cours de laquelle le jeune Service des Centres Sociaux, talonné par l'urgence et le nombre des besoins, pris de vertige parfois devant l'ampleur de sa tâche, cherche opiniâtrement sa voie.

Dès les premières semaines de Décembre 1955, des journées d'études qui réunirent, à El-Riath, tous ceux qu'intéressaient la création et le développement de ce nouveau Service, firent se préciser les idées directrices et des règles d'action qu'on peut considérer comme la charte, la base de la « doctrine » des Centres Sociaux.

## **L'HUMILITE DU CENTRE SOCIAL :**

Il doit pouvoir s'insérer dans la collectivité la moins évoluée et en devenir partie intégrante. Il enseigne de modestes notions « de base » : lire, compter, écrire (un peu), se soigner, se vêtir, se nourrir, accéder au salaire par la qualification dans le travail. Il prend en charge une collectivité entière et s'interdit de choyer des « élites ». Il donne un peu à chacun et fait progresser, un peu, l'ensemble de la collectivité.

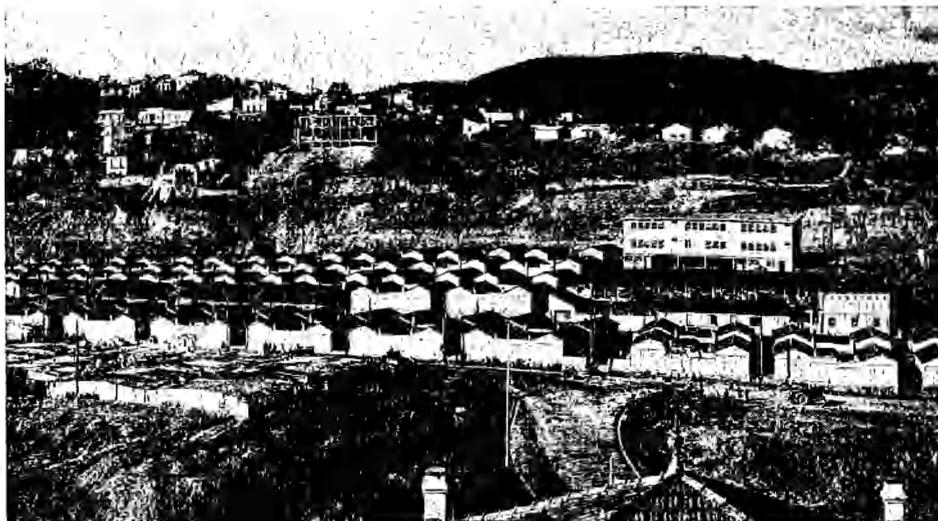
matérielles de vie : la santé, l'habitat, le vêtement, l'alimentation, les ressources à augmenter ou à créer.

## **SON CARACTERE EDUCATIF ET SON SOUCI D'AUTO-EDUCATION :**

Le Centre Social essaie d'amener sa « clientèle » à sentir la nécessité d'une évolution, d'une adaptation aux formes économiques et administratives contemporaines. Il lui fournit l'équipe d'éducateurs qui va l'aider à réaliser ce progrès. Car le Centre Social est, avant tout, un ensemble de moyens éducatifs destiné à donner une éducation de base à des collectivités. Cette éducation de base ne doit

## **SON CARACTERE UTILITAIRE :**

Son but avoué est d'augmenter le niveau de vie d'une collectivité par l'amélioration des conditions



pas être artificielle ; elle ne peut avoir pour ressort que la volonté de la collectivité, et celle de ses « meneurs ».

### **SON CARACTERE INTERMEDIAIRE ET TRANSITOIRE :**

Le Centre Social ne vient pas doubler et concurrencer les institutions traditionnelles et permanentes. Au contraire, son but est de permettre leur pleine et normale utilisation par la collectivité qu'il éduque.

Il lui faut donc établir des liaisons étroites avec les Services spécialisés qui assurent, à des niveaux

supérieurs au sien, la responsabilité des différents secteurs d'activité dont il n'a englobé, dans sa tentative d'éducation de base, que les rudiments les plus élémentaires.

Cette coordination nécessaire, parfaitement réalisée avec les différents « Enseignements » de l'Education Nationale en Algérie, fut parfois plus difficile à établir avec les autres grands services : Santé publique, Action Sociale, S.A.S. et S.A.U., Travail et Main-d'œuvre, Agriculture, etc...

De récentes instructions de M. le Recteur de l'Académie d'Alger insistent sur cette nécessité d'une étroite liaison entre le Centre social et les différents échelons de l'Autorité Administrative :

*« Au moment où les Centres Sociaux sont appelés à prendre au sein de l'Education Nationale une place de plus en plus importante et à jouer auprès des populations les moins évoluées un rôle essentiel en assurant leur éducation de base, il me paraît nécessaire de préciser la nature et la forme des rapports que le Centre Social doit établir avec l'Autorité administrative et, en particulier, avec les représentants locaux de l'Administration. »*

\*\*

*« Il n'est pas inutile de rappeler ici les principes qui ont été posés à l'origine même du Service des Centres Sociaux : organisme d'éducation de base, le Centre Social est moins une institution en soi qu'un moyen d'amener les populations au niveau de l'institution normale. Si, actuellement, l'accent se trouve mis sur quelques aspects particuliers de l'action à entreprendre (scolarisation, désanalphabétisation de la jeunesse), il n'en reste pas moins que le Centre Social a une tâche collective et globale d'éducation à poursuivre et qu'il doit prendre en charge, par l'ensemble des moyens éducatifs, l'ensemble de la collectivité qui lui est confiée pour assurer son « progrès économique, social et culturel ». Son action n'est donc possible que s'il établit, entre la collectivité sous-évoluée et l'autorité administrative, tutrice de cette collectivité, une sorte de pont créant des rapports quotidiens de travail. Le Centre Social n'a ni mission, ni qualification, ni ressources pour entreprendre lui-même les tâches qui doivent assurer l'amélioration des niveaux de vie et un mieux-être, mais, connaissant les besoins de la population et se faisant son interprète auprès des services publics, il provoque l'intervention utile de ceux-ci dans le climat éducatif favorable qu'il aura créé. »*

*« C'est, en tenant compte de ces principes que doivent être établis les rapports entre le Centre Social et l'Autorité administrative. L'unité d'action et la coordination de tous les efforts, seuls garants du succès de l'entreprise, exigent que le programme de réalisations du Centre Social s'inscrive dans des plans plus vastes, dressés au niveau de la région ou du département, plus souvent de l'arrondissement et de la commune. »*

Par son action éducative, le Centre social élève l'homme au niveau de l'Institution. Dès qu'il a rendu possible leur commerce direct, il s'efface. Si l'Institution normale n'existe pas encore ou n'est pas suffisante, il la remplace, la complète provisoirement.

ment.

C'est ensuite, par la recherche de l'adaptation au réel de ces principes directeurs, que le Centre social « sur le terrain », va pouvoir préciser ses structures humaine et matérielle.

## **L'équipe du Centre Social**

Le Centre social, c'est d'abord une équipe d'éducateurs.

La diversité des situations auxquelles elle devra s'adapter est telle qu'il est difficile de choisir, pour le décrire, un « cas-type ». Il y aura, en fait, presque autant de formules différentes que d'implantations. Le Centre social s'interdit toute action artificielle, imposée de l'extérieur. Il agit du dedans, s'intègre à la collectivité qu'il éduque. C'est la condition de sa réussite.

L'équipe est peu nombreuse : autant d'Educateurs qu'il y a de milliers d'habitants dans le secteur du Centre plus un ; pour une collectivité de 6.000 habitants, l'équipe sera formée de sept personnes.

L'équipe comprend : un directeur ou chef de Centre, deux adjoints, cinq moniteurs. L'âge, la carrière antérieure, les qualités professionnelles justifient, au moment de la nomination, la différence hiérarchique entre le Chef de Centre et ses Ad-

joint ; la qualité des diplômes justifie la différence hiérarchique entre les Adjoints et les moniteurs (1). En fait, le souci de hiérarchie administrative est mi-

neur. Il n'y a pas de hiérarchie dans les tâches.

Il est un certain nombre de qualifications que toute équipe doit réunir :

- Un responsable de l'éducation sanitaire, de l'hygiène et des soins (infirmier ou infirmière).
- Un responsable du secrétariat social (Travailleur Social).
- Un responsable de l'éducation domestique et ménagère.
- Un responsable de la préformation professionnelle (C.S. urbain) ou de l'éducation agricole (C.S. rural).
- Un ou plusieurs responsables des activités spécifiquement « pédagogiques » alphabétisation, éducation civique et sociale.

L'Equipe cependant n'est pas un groupe de spécialistes ayant chacun sa mission particulière et exclusive. La responsabilité essentielle, celle de cette prise en charge globale, sans laquelle il ne peut y avoir d'éducation de base, est diffuse dans toute l'Equipe.

La formation du personnel des « Centres sociaux », qui est maintenant au premier rang des préoccupations immédiates de notre service, et dont un chapitre ultérieur présentera le projet dans ses grandes lignes, tient compte de ce double aspect de la personnalité de l'éducateur de base :

— une POLYVALENCE amplement informée, nécessaire à l'action commune de l'Equipe, et sur laquelle, ensuite, vient se greffer

— la SPECIALISATION indispensable au bon rendement de l'entreprise et à la qualité des résultats.

Nous avons trop le respect de l'homme qu'est notre moniteur, ou notre client, pour rechercher d'abord cette spécialisation.

Intermédiaire humain, vivant exemple d'une société solidaire et sans compartiment, le Centre Social veut regrouper l'individu que la vie sociale divise avant de lui avoir donné les moyens d'assumer sa qualité d'homme.

« Les problèmes d'évolution doivent être considérés dans leur ensemble et non successivement et

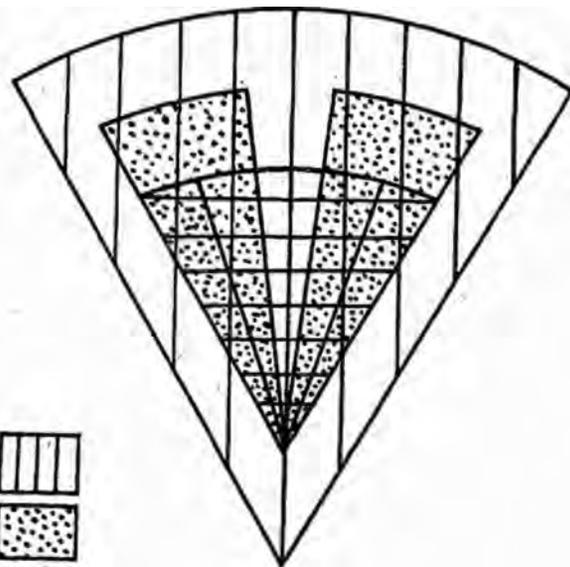
en désordre. Il faut que l'homme cesse d'être successivement considéré comme un planteur, un élève, un malade, un « imposable » (1).

L'Educateur de base doit déborder la technique et sa spécialité. Il lui faut aborder chaque homme sous d'autres angles, lui faire prendre conscience de sa condition d'homme, l'aider « à jouer son rôle et à assumer ses responsabilités au sein d'un groupe reconnu par lui et dont il se sent solidaire » (1).

La dignité humaine se fonde sur la prise de conscience.

L'Equipe du Centre social comporte donc une sorte d'imbrication circulaire des tâches et des responsabilités. Les représentations graphiques ci-dessous permettent d'illustrer et de mieux faire comprendre sa structure.

(1) Secrétaire d'Etat Duveau, Bulletin de liaison de la Commission de la R.F. pour l'Education, la Science, la Culture, n° 10, page 7.



**Chef de Centre**



**Chef de Centre Adjoint**



**Moniteur**



(1) Cf. en annexe arrêté N° 190-55 T autorisant le recrutement d'agents contractuels dans le Service des Centres Sociaux.

Examinons, au sein de l'équipe, le rôle particulier de chacun :

#### **LE DIRECTEUR DU CENTRE :**

Il ne lui est pas réclamé de spécialisation professionnelle définie. Peuvent être directeurs une Assistante Sociale, une infirmière, un instituteur, un licencié en droit, un ingénieur agricole, etc... à condition de posséder des qualités d'éducateur, d'organisateur, d'animateur, qualités humaines que ne garantit actuellement aucun diplôme, à condition

qu'ils aient été déterminés non par l'attrait de la situation matérielle qui leur est offerte, ni par la curiosité que peut provoquer l'« exotisme » de notre entreprise, mais par une véritable, authentique et profonde « vocation ». Ils doivent nous apporter leur adhésion totale et leur foi. Notre service a trop à faire, pour se permettre impunément de « trainer » des « fonctionnaires » sceptiques et désabusés.

En plus de son activité professionnelle spécialisée, qu'il devra assurer quelques heures par semaine, le Directeur d'un Centre est :

— RESPONSABLE SUR LE PLAN ADMINISTRATIF : Liaison avec l'Inspecteur de circonscription intermédiaire hiérarchique entre celui-ci et l'Equipe.

— RESPONSABLE SUR LE PLAN BUDGETAIRE : Contrôle des dépenses, des bons de commande, inventaire du matériel, utilisation des voitures, etc...

— RESPONSABLE DU PERSONNEL DE SON CENTRE, de la vie de l'EQUIPE et de l'orientation de ses activités : campagnes, programmes d'action, emplois du temps. Il doit tenir compte des suggestions de son équipe, et s'il a à trancher, en cas de désaccord, il doit justifier et faire accepter sa décision. Il coordonne les différentes activités éducatives. Il dirige l'auto-formation de l'Equipe.

#### **L'ADJOINT :**

Il a la charge d'une activité particulière, mais il partage avec le Chef de centre la responsabilité de la conduite générale du Centre social : organisation du travail, répartition des tâches administratives et budgétaires, discipline de la vie collective. Il doit pouvoir assurer le bon fonctionnement du Centre en cas d'absence ou de congé du Directeur.

#### **LE MONITEUR :**

Il a, lui aussi, la charge d'une activité professionnelle particulière. Il ne l'exerce pas isolément, mais en la reliant sans cesse aux problèmes généraux du Centre et au but à atteindre que l'équipe s'est fixé. Etroitement mêlé à la clientèle du Centre, il est le mieux à même de connaître ses besoins réels et d'en informer l'équipe. Il est l'« antenne » sensible du Centre. Son rôle est autant de déceler et de suggérer que d'exécuter.

#### **LES AIDES-MONITEURS :**

Ce sont des jeunes hommes et des jeunes filles issus de la collectivité même où fonctionne le Centre, et que rien ne qualifie a priori que leur bonne volonté et leur désir d'être utiles. Celui-ci a eu la chance d'aller un peu à l'école et il sera auprès des siens une sorte de répétiteur, d'intermédiaire local tout désigné entre l'ignorance et les modestes débuts de la connaissance. Ces fillettes, à peine des jeunes filles, aident l'infirmière, désinfectent des plaies, soignent les « bobos ». Le Centre, a même la possibilité de leur donner un petit salaire quotidien : premier bénéfice pour la collectivité. Le second bénéfice est considérable : par leur participation à la vie de l'équipe, par les responsabilités qu'ils assument, par l'éducation qu'ils reçoivent, ces jeunes gens sont l'exemple et le véhicule naturel d'un style de vie nouveau où la connaissance l'emporte sur l'ignorance et l'hygiène sur la négligence. Tout autour du centre naissent ainsi des foyers d'enseignement par l'exemple dont on ne peut sous-estimer l'importance et le rayonnement.

## **Mission Éducative de l'Équipe du Centre Social**

S'il est facile de décrire l'« équipe-type », présenter une collectivité-type est un problème que rendent insoluble la diversité des populations (arabophones, berbérophones, sédentaires, nomades, etc...), leur implantation géographique (pays de plaines, de montagnes, de hauts-plateaux), leur répartition sur le sol (habitat groupé, habitat dispersé), l'amélioration possible ou l'insuffisance irrémédiable des ressources locales (problèmes de l'émigration), le degré d'évolution et l'accès, facile ou

non, aux formes contemporaines de la civilisation (populations des bidonvilles en contact avec la ville, populations isolées des douars), le degré d'ignorance et de misère.

Retenons cependant quelques données d'ordre statistique qui sans tenir compte de la répartition de la collectivité sur le terrain, indiquent en classant la population par sexe et par groupes d'âge, les différentes tâches en face desquelles va se trouver le Centre social.



Une collectivité algérienne de 6.000 personnes représente environ 3.000 hommes et 3.000 femmes, dont 50 % ont moins de vingt ans. C'est-à-dire que nous y trouverons :

1.200 enfants d'âge scolaire (entre 6 et 14 ans). Pour réaliser une scolarisation totale, l'Ecole devrait utiliser trente instituteurs.

420 jeunes de 14 à 17 ans (dont plus de 200 garçons) qui ont besoin de recevoir une formation professionnelle ;

1.500 hommes (entre 17 et 50 ans) pour qui doit être résolu le problème du sous-emploi ;

200 jeunes filles (de 14 à 17 ans) et environ 1.000 femmes entre 16 et 30 ans.

VOILA LE CADRE dans lequel l'Equipe va développer son action en l'appuyant constamment sur

les principes mêmes de l'EDUCATION DE BASE :

*Toute tentative d'éducation de base prend une collectivité, une communauté pour cadre de son action ; cette action a pour but le mieux-être de cette collectivité, l'amélioration de son niveau de vie, son évolution, son adaptation à la forme économique et sociale où elle se trouve insérée ; elle a pour ressort la volonté de la collectivité elle-même ou de ses « leaders » ; pour champ, l'ensemble des activités humaines ; pour méthodes, les plus frappantes ; pour raison d'être, la nécessité d'une action globale, rapide, économique.*

### **TOUTE TENTATIVE D'EDUCATION DE BASE PREND UNE COLLECTIVITE POUR CADRE DE SON ACTION :**

Si le dispensaire, par exemple, reçoit les indigents soigne les malades, le Centre social, lui, n'a pas pour tâche essentielle de soigner. Il donne à TOUS une éducation sanitaire, et, par la leçon ou par l'action, préserve la Collectivité de la Maladie.

L'école (autre exemple) prend en charge un enfant pendant 8 années consécutives. Elle est armée pour dispenser, dans des conditions normales, un enseignement complet. Elle a, depuis longtemps déjà, adapté celui-ci au particularisme algérien, mais ne peut encore, tant s'en faut, offrir à chacun des nombreux enfants de ce pays la place à laquelle il a droit.

Ce problème angoissant de la Scolarisation Totale, il était urgent, vital de l'aborder. Il sera exposé plus loin, comment, dans le cadre de l'Ordonnance N° 58-759 du 20 Août 1958, le Service des CENTRES SOCIAUX s'est vu confier la lourde responsabilité d'aider à le résoudre.

Si l'école ne peut encore recevoir qu'une fraction de la population scolaire algérienne, le Centre Social, lui, doit apprendre à toute la collectivité prise en charge à compter, lire et écrire suffisamment pour déjouer les calculs de ceux qui exploitent son ignorance, et lui permettre d'atteindre progressivement le niveau d'utilisation des Institutions.

Si l'école déplore que l'efficacité de son enseignement soit considérablement réduite par ce décalage, cette rupture (parfois cette antinomie) entre la classe, petit monde artificiel qui ne vit que 4 heures ou 6 heures par jour, et le milieu familial, social, économique qu'elle peut atteindre, le Centre social, lui, agit directement et profondément sur ce milieu, efficacement parce que de l'intérieur.

L'activité du Centre social n'est pas une activité périphérique ; elle ne consiste pas à ramasser dans

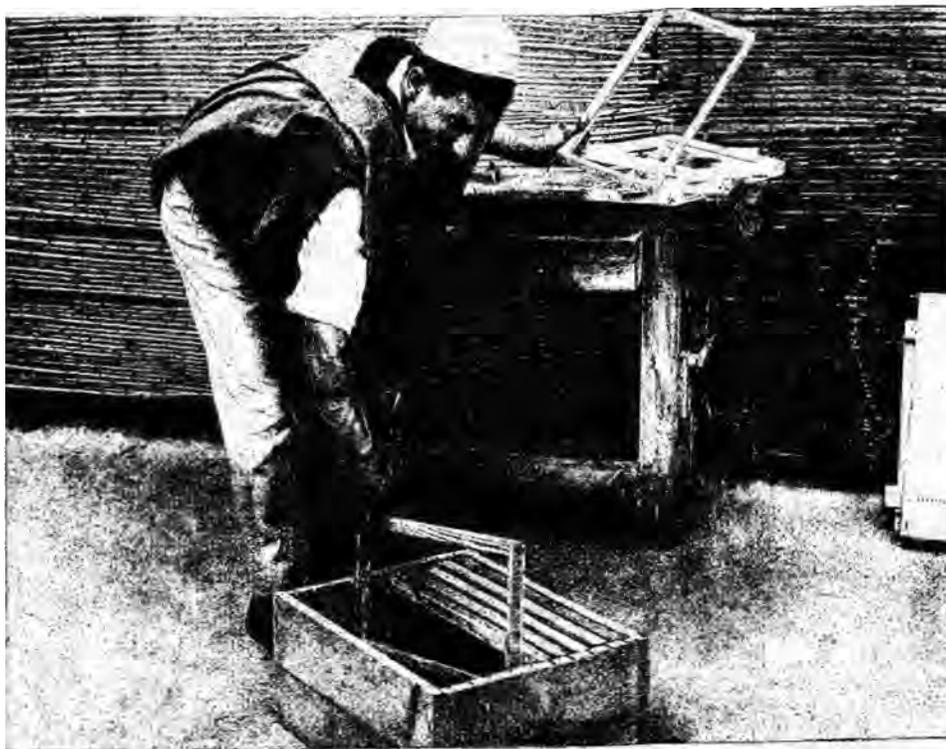
une nouvelle institution éducative ceux qui n'ont pu être pris en charge par les autres, à recueillir quelques épaves (le plus grand nombre possible d'épaves), ni à leur offrir, à leur distribuer, en usant de méthodes traditionnelles, ce qu'ils n'ont pu trouver ailleurs faute d'un développement des institutions. L'action du centre social doit être autrement enracinée et plus profondément. Elle se situe au cœur même des hommes, dans leur espoir rénové. Et d'être le levain d'une communauté est certes plus difficile que de faire un pansement, enseigner la lecture ou proposer un emploi. Cela suppose que nous sommes assez forts pour mettre au second plan de nos préoccupations notre naturel désir de secourir les misères individuelles. Si l'urgence d'une situation dramatique nous oblige souvent à dépanner d'abord, notre but réel est d'éduquer, de construire.

### **L'EDUCATION DE BASE A POUR BUT LE MIEUX-ETRE DE LA COLLECTIVITE, L'AMELIORATION DE SON NIVEAU DE VIE, SON EVOLUTION. SON ADAPTATION A LA FORME ECONOMIQUE ET SOCIALE OU ELLE SE TROUVE INSEREE :**

A l'enseignement traditionnel qui part d'un programme pré-établi et d'une division du savoir en sciences diverses, consacrant à chacune d'elles sur l'ensemble de la scolarité un nombre déterminé d'heures, S'OPPOSE l'Education de base qui part des besoins des hommes et de leurs aspirations immédiates.

La première démarche de l'Eduteur sera donc de procéder à l'étude sociologique de la collectivité au sein de laquelle il va travailler, de déterminer les besoins et leur ordre d'urgence.

La seconde démarche sera souvent de chercher et de réaliser, en accord et en liaison avec la collectivité, un « traitement de choc », l'installation d'un égoût, l'adduction d'eau, l'aménagement d'une piste, par exemple. Ce genre de réalisation, dont l'intérêt est aussitôt saisi de tous, permet aux autres



efforts moins spectaculaires et dont la nécessité apparaît moins immédiatement, de prendre naturellement place ensuite.

En fait, l'urgence impose souvent, dès l'ouverture d'un centre, des démarches qui n'ont aucun caractère éducatif (demande de pièces d'Etat Civil, embauches, etc...). Plus constructives seront ensuite les tâches propres à l'Education de Base : lutte contre l'analphabétisme, amélioration de l'habitat, promotion des femmes, préformation professionnelle, éducation civique et sociale, etc... pour aboutir enfin à l'insertion de la communauté dans des groupements plus vastes : l'Algérie et la communauté française.

**L'EDUCATION DE BASE A POUR RESSORT LA VOLONTE DE LA COLLECTIVITE ELLE-MEME OU DE SES « LEADERS ».**

C'est un principe général sur lequel sont d'accord tous les Educateurs expérimentés : Nécessité d'une participation active de la collectivité ; nécessité, si possible, de son initiative. Le récit des expériences faites avec l'appui de l'U.N.E.S.C.O. met en évidence la notion essentielle de « self-help ». Un congrès des Centres sociaux tenu à Berlin en 1956 a mis l'accent lui aussi sur ce qui a été appelé le

« community self-survey » et sur le fait que le travail social ne doit pas être fait POUR la collectivité mais AVEC la collectivité. Cela pose deux problèmes :

— une collectivité sous-évoluée décèle et exprime difficilement ses besoins. Il faut donc rechercher et trouver ceux de ses membres qui peuvent les connaître et les formuler et qui sont capables d'entraîner la collectivité dans l'action, c'est-à-dire découvrir les chefs réels.

— second problème : obtenir la confiance de la collectivité ou de ses chefs réels. C'est seulement quand les équipes des Centres sociaux peuvent entraîner l'adhésion que la tentative d'Education de Base vaut d'être poursuivie.

**L'EDUCATION DE BASE A POUR CHAMP D'ACTION L'ENSEMBLE DES ACTIVITES HUMAINES :**

Le Centre social se trouve en face de tous les problèmes en même temps : santé, travail, vie domestique et familiale, instruction, évolution et tradition. Son rôle est donc de créer un climat éducatif une « ouverture » vers ceux qui, au niveau supérieur

à celui de l'Éducation de Base, sont normalement qualifiés et équipés pour aller plus loin. Encore devra-t-on veiller sans cesse à éviter les ruptures et les déséquilibres, et à assurer cette marche collec-

tive en avant du groupe tout entier. Cette nécessité d'une action globale, ce souci de « tout faire en même temps » sont, nous l'avons vu, une des préoccupations essentielles du Chef de Centre.



#### **L'EDUCATION DE BASE A POUR METHODES LES PLUS FRAPPANTES :**

Nos « clients » sont, en général, des adultes, des hommes qui ont dépassé l'âge scolaire, qui sont écrasés sous des préoccupations quotidiennes vitales et qui consacrent à tenter de gagner leur vie (et celle de leurs familles) l'essentiel de leurs forces physiques et de leur temps. Le Centre social doit donc obtenir dans les plus courts délais des résultats tangibles, convaincre vite, et pour cela, faire usage de méthodes à la fois séduisantes et rapides capables d'atteindre avec force ceux qu'il s'agit de toucher.

Si notre Service a largement bénéficié, en ce domaine, des expériences précédentes réalisées au cours d'autres entreprises d'Éducation de Base (par l'U.N.E.S.C.O. notamment), il a vite été amené à adapter puis à innover. Un chapitre ultérieur montrera le fonctionnement et le travail des équipes spécialisées du Service Central chargées de concevoir et d'élaborer les méthodes nouvelles (Equipe Pédagogique) et de réaliser les documents matériels qui en permettront l'application (Equipe de Production).

#### **L'EDUCATION DE BASE A POUR RAISON D'ETRE LA NECESSITE D'UNE ACTION GLOBALE RAPIDE ET ECONOMIQUE :**

Il n'est plus besoin de justifier les tentatives d'Éducation de Base. On sait que tous les problèmes sont liés, qu'ils se rejoignent et s'imbriquent dans l'homme et dans la collectivité ; que c'est un déplorable gaspillage des efforts et des ressources que de vouloir résoudre l'un sans les autres, par exemple que d'assurer la santé de l'individu sans l'éducation sanitaire du milieu qui permettra de la maintenir, sans l'emploi qui la rend accessible. On sait que nulle réforme sociale ou économique ne peut durer sans substrat éducatif. Le Centre social mène cette action éducative, globale et rapide. Economique, elle l'est aussi, du fait sans doute de ses installations et de son équipement volontairement modestes ; mais bien plus encore du fait qu'elle assure la coordination des efforts et, créant le climat éducatif, les rend enfin durables dans leurs effets et rentables.

## **Structure matérielle du Centre Social**

Dans ce domaine aussi nous avons le dangereux privilège de partir de zéro. Un double danger nous guettait :

— Manquer des moyens nécessaires (humains et matériels) pour innover autant qu'il le faudrait ;

— Nous laisser entraîner par insuffisance d'imagination ou d'audace à imiter ce qui semblait avoir réussi... ailleurs.

Nous avons toujours pensé, et dès la création du Service, qu'il nous faudrait bâtir non pas des maisons quelconques mais des locaux spécialement conçus pour abriter les activités d'un Centre social. Ce souci d'adapter le contenant au contenu est demeuré le principe directeur de l'équipement immobilier de notre Service.

Si certains de nos premiers centres se sont greffés sur des installations déjà existantes (ceux de Bel-Air et de Boubcila à Hussein-Dey, par exemple),

si, dans quelques autres cas, des contingences diverses (exiguïté et forte déclivité du terrain, comme au centre de La-Redoute ; obligation de nous insérer dans un ensemble de style donné, comme à Oran-Petit Lac ou à Bône-Sidi-Salem) nous ont imposé de construire « en dur ».

d'une manière générale, la nécessité de faire vite et aux moindres frais nous a naturellement conduits aux constructions préfabriquées et semi-préfabriquées.

Fibro-ciment et bois, tout bois, semi-métallique, etc... Tous les genres ont été éprouvés avec des fortunes diverses. Ces premiers essais poursuivis pendant trois ans, nous permettent maintenant d'aborder avec une expérience suffisante la période de construction intensive au terme de laquelle doivent être atteints les objectifs fixés par l'ordonnance du 20-8-58 (cf page 21).

### **COMMENT SE PRESENTE « SUR LE TERRAIN » UN CENTRE SOCIAL ?**

Il n'y a pas de plan-type. Tout est fonction des

nécessités, c'est-à-dire des besoins à satisfaire. Les activités (éducatives ou d'assistance) qui permettront d'y répondre se retrouvent dans chaque Centre : Alphabétisation, Secrétariat social, Education sanitaire, hygiène et soins, ateliers hommes, éducation ménagère des femmes, puériculture, etc... Mais l'importance relative de chacune d'elles varie d'un centre à l'autre et commande des variations proportionnelles des locaux qui leur sont affectés.

Cette « souplesse d'utilisation » des salles, indispensable à la réussite et au bon rendement du Centre, paraissait difficilement conciliable avec les caractéristiques d'une construction préfabriquée économique.

Celle-ci ne nous offrait qu'un choix limité de bâtiments rectangulaires très simples de même largeur (6 m. environ) et de longueurs différentes.

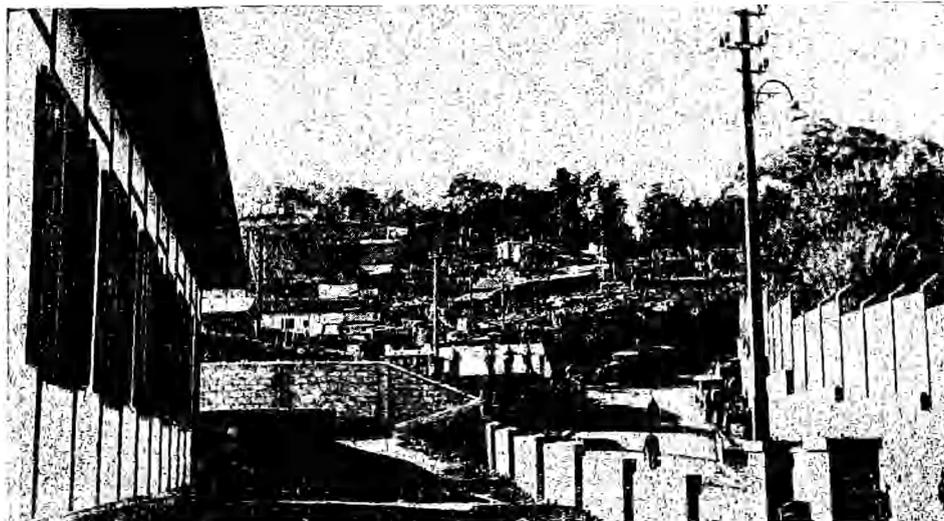
L'utilisation d'un mobilier « fonctionnel » (sièges que l'on peut rapidement et facilement empiler dans un coin de la salle, tables juxtaposables),

l'installation de cloisons mobiles (permettant, par exemple, de transformer immédiatement en une grande salle de projection deux petites salles habituellement destinées à des publics différents),

et, d'une manière générale, un agencement intérieur expressément conçu et réalisé, sans aucun préjudice, pour servir et faciliter les tâches du Centre social,

ont permis de surmonter la difficulté.

D'autre part, l'expérience acquise (qui faisait si



cruellement défaut en octobre 1955) nous a parfois dicté, en même temps qu'une constante évolution de nos méthodes éducatives, quelques modifications quant à l'emploi des locaux.

Un exemple mérite d'être rapporté ici.

Le « recrutement », pour les activités éducatives d'un Centre social, d'un public féminin adulte assidu a souvent été difficile ; presque impossible dans le cas d'un Centre rural. Les femmes viennent nombreuses, attendre, en longues chaînes pour faire soigner leur bébé par l'infirmière de la salle de soins, ou pour obtenir du secrétaire social qu'il les aide dans telle ou telle démarche. Mais elles négligent d'assister aux « cours » d'hygiène domestique et de puériculture qui leur permettraient bientôt de prévenir les maladies de leurs enfants.

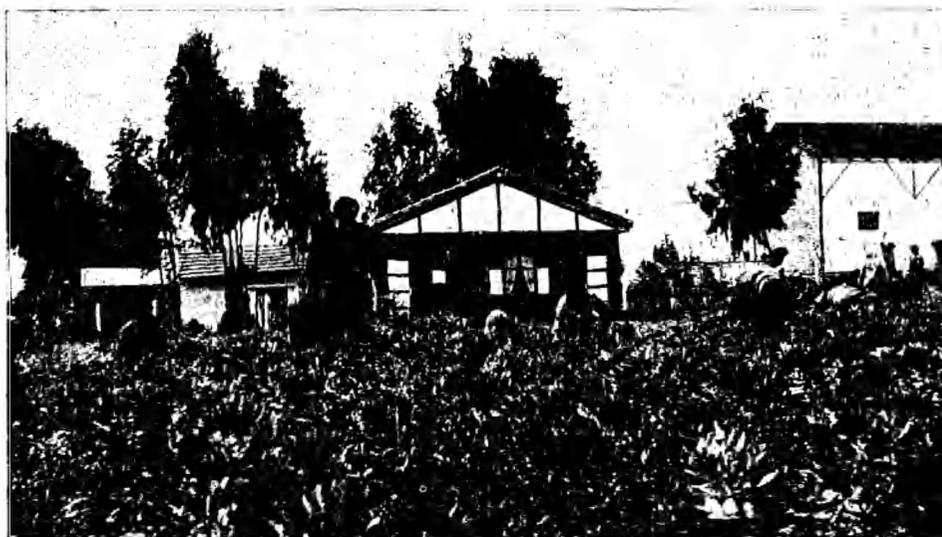
Il a suffi dans certains cas, d'agrandir aux dimensions de son importance réelle la petite salle d'at-

qu'il deviendrait utile d'implanter dans ce douar éloigné un bâtiment annexe,

ou, que l'action vivifiante du Centre ressusciterait bientôt tel vieux métier artisanal qu'il faut maintenir, aider à renaître, en l'abritant dans un local.

Seul le Chef de Centre et son équipe, au fur et à mesure des progrès de leur action, pourront déceler et préciser ces besoins. Dès qu'ils sont exprimés par eux, devenus alors partie intégrante de la population et ses intermédiaires reconnus, il importe que le Service Central puisse y répondre et, dans la mesure du possible, les satisfaire.

C'est pourquoi ce n'est que peu à peu que le Centre prendra sa physionomie définitive — avec autour de lui des satellites dispersés qui seront parfois la salle de réunion d'une djemâa, une grange, une salle de classe disponible à certains jours.



tente encombrée, de la décorer d'affiches et de panneaux illustrés propres à éveiller et retenir l'attention, pour être en mesure d'entreprendre là, d'une manière d'abord insidieuse, une action éducative efficace qui permit d'entraîner ensuite le public ainsi « accroché » vers l'enseignement organisé et plus complet des salles de « cours ».

L'expérience, encore, nous a montré combien il est parfois prématuré et peu réaliste de donner à un centre social, dès le début, sa forme complète et définitive.

L'Enquête Sociologique préalable, si minutieuse fût-elle, n'a pu prévoir, par exemple :

Cette nouvelle règle d'action nous est une garantie supplémentaire de voir nos centres, solidement accrochés à la réalité, étroitement adaptés aux communautés qu'ils éduquent, fonctionner au meilleur rendement. Elle diminue encore, pour eux, le risque (toujours menaçant) de n'être qu'une institution de plus, artificiellement plaquée sur le milieu social, incapable de s'y enraciner profondément.

L'application de ces principes conduit à une telle diversité qu'il n'est évidemment pas possible de présenter une disposition-type des bâtiments d'un Centre social.

Partout néanmoins, on retrouve le même souci de rendre accueillants nos modestes pavillons.

Fraîcheur des peintures extérieures et intérieures, propreté des salles, disposition « ouverte » des constructions, fleurs et arbres, tout est mis en œuvre pour faire comprendre au public que le Centre est là pour l'aider et faire naître en lui le désir d'abord, puis l'habitude d'y revenir le plus souvent possible. Il faut que par l'exemple donné et les solutions suggérées, l'aspect matériel du Centre social soit déjà œuvre éducative.

C'est aussi en fonction du travail commun à accomplir que sont conçus et réalisés les logements du chef de Centre et de ses « équipiers ».

Pas de luxe ; le « Service » n'est pas assez riche pour y prétendre, et nous ne voudrions pas faire

injure aux populations, le plus souvent miséreuses, qui regardent (combien attentivement !) vivre l'équipe.

Pas de luxe, mais un minimum de confort ; pour sauvegarder et « recharger » la personnalité de chacun de nos jeunes éducateurs (parfois très jeunes) lancés sans formation encore suffisante, sans la protection d'une solide technique acquise, dans un combat difficile où la foi et la volonté d'un seul s'usent contre l'ignorance et l'inertie de mille,

un minimum de confort qui permette l'épanouissement de cette « vie d'équipe » sans laquelle l'œuvre entière nous semble compromise et vouée à l'échec.

*Que le lecteur, suffisamment informé maintenant des intentions qui ont présidé à la création du « Service des Centres Sociaux » et de la nature des moyens mis en œuvre pour résoudre les problèmes envisagés, nous permette de l'entraîner dans une brève « retrospective » de nos activités avant de lui présenter, dans le cadre tracé par l'ordonnance du 20/8/1958, l'état actuel de l'ensemble du Service et les « perspectives » de son avenir.*

# **Le Service des Centres Sociaux depuis sa création**

## **Les premiers Centres**

Au moment de leurs débuts, en Octobre 1955, les Centres sociaux ont vu leur premier développement considérablement gêné (et parfois menacé) par un « contexte » difficile :

Insécurité des territoires les moins favorisés sur lesquels vivent ces collectivités rurales déshéritées, insuffisamment administrées et qu'il eût fallu « toucher » ;

Méfiance des populations que les événements avaient plongés dans un climat de crainte et d'appréhension.

Les premiers Centres furent donc urbains, prudemment créés en élargissant et en « officialisant » l'effort entrepris par des œuvres privées dans des bidonvilles de la région algéroise.

Puis, la vallée du Chéouiff (région relativement sûre où le « Paysanat » et le Commissariat à la Reconstruction entreprenaient alors de regrouper les populations, de répartir des terres irriguées et d'améliorer l'habitat) nous fournit l'occasion de nos premières expériences rurales.

A la fin de l'année 1957, 35 Centres sont en fonctionnement ou sur le point d'ouvrir leurs

16 Centres urbains : 11 à Alger ; 2 à Oran ; 2 à Constantine ; 1 à Bône.

19 Centres ruraux : 3 dans la région de l'Atlas blidéen ; 14 dans les régions du Chéouiff et du Bas-Chéouiff ; 2 en Kabylie.

Ainsi, semblions-nous avoir trahi, par la « force des choses », la vocation essentiellement rurale de notre Service.

Le paradoxe était plus apparent que réel.

Les Centres urbains et péri-urbains retrouvent parmi leur clientèle une bonne partie de ces collectivités rurales que la misère, l'insécurité, la crainte ont chassées de leurs « mechtas » et de leurs « douars ». Les Centres Sociaux n'ont pu aller à la montagne, mais une partie de la montagne est venue à eux.

Les Autorités administratives et militaires elles-mêmes ont commencé à reprendre de regrouper et de « recadrer » dans les villes les populations paysannes dont les conditions de vie sont particulièrement



Tous ces nouveaux citadins sont sans ressources, et parfaitement inadaptés à la ville. Les S.A.U. (ce sont des S.A.S. urbaines) les administrent provisoirement. Mais qui les aidera à s'intégrer à leur nouveau milieu ? qui leur permettra, par une éducation rapide, globale, de retrouver au plus vite avec la possibilité de travailler, de nourrir leurs familles, leur dignité d'hommes ?

N'est-ce pas précisément pour cette tâche qu'ont été créés les « Centres Sociaux » ?

Il faut bien avouer aussi que, pendant ces premières années de tâtonnements, d'essais et d'aventureuses recherches, les Centres (ils tiennent à peu près tous en deux groupes : celui de l'agglomération algéroise et celui de la vallée du Chéouli) ont besoin de se sentir rassemblés, de s'appuyer mutuellement les uns sur les autres, de pouvoir confronter sans cesse leurs premières expériences. Il faut éviter la dispersion des efforts ; ne pas éparpiller dans l'immense Algérie les premières équipes qui se soude-ent. Le manque de personnel et la modicité des crédits affectés au jeune service lui interdisent d'ailleurs toute expansion prématurée.

Né convient-il pas d'abord de fonder solidement

la « doctrine » ? d'élaborer et de préciser les méthodes pédagogiques ? de concevoir et de réaliser les moyens matériels qui permettront de les appliquer ?

Au terme de ces premières années de recherches et d'essais, le Service des Centres Sociaux faisait éditer une brochure d'information et de propagande dans laquelle il présentait le bilan de ses activités et exposait ses projets et perspectives d'avenir.

Il y faisait part, surtout, de son plus grave souci : le manque de Personnel.

*« Actuellement », pouvait-on lire, « les ressources budgétaires du service permettent de créer des centres au rythme de 30 par an et les possibilités de recrutement du personnel qualifié ne sont pas toujours suffisantes pour maintenir ce rythme. Nous sommes donc astreints à un développement assez lent... »*

Quelques articles dans les journaux, des conférences de propagande, notre première publication d'information avaient battu le rappel de tous ceux qui, plongés quotidiennement dans ce qu'il est convenu d'appeler le problème algérien, sinon le drame, étaient susceptibles d'accepter sans hésiter de se joindre à notre entreprise. C'est ainsi que fut réunie la première cohorte hétéroclite d'instituteurs, infirmières, assistantes sociales, etc... Au stade expérimental, cette diversité des origines et des compétences était précieuse, et fructueuse. Mais ce procédé de recrutement ne permettrait jamais de réunir les effectifs nécessaires.

*« Si, pour fixer les idées, on envisage le nombre de Centres Sociaux Ruraux qui doivent dans l'avenir fonctionner, on peut le chiffrer, tenant compte du fait que la population rurale est actuellement estimée à six millions et demi d'habitants et que le Centre Social type atteint 6.000 personnes, à plus de mille centres. »*

A vrai dire, nous sentions depuis le début qu'il nous faudrait faire, en ce domaine encore, œuvre originale ; former nous-mêmes notre personnel. Quelques stages déjà, trop brefs et trop rares, avaient rassemblé nos équipes, renforçant leur cohésion, augmentant leur potentiel. Mais le problème était d'une autre ampleur.

Un projet de création d'un Centre d'éducation de Base (C.E.B.) revenait périodiquement à l'étude, comme la seule solution possible. Faute d'avoir pu le réaliser, nous ne pouvions que constater :

« Nous n'en sommes donc qu'au stade expérimental encore et la marge entre le nombre de centres créés et les besoins est immense ».

Quarante centres, si c'était ridiculement insuffisant pour mener à bien la tâche envisagée, c'était déjà trop pour une simple expérience.

# Les Centres Sociaux et la Scolarisation Totale

L'Ordonnance N° 58-759 du 20 Août 1958 devait mettre fin à nos incertitudes, et nous apporter comme récompense de nos premiers efforts l'assurance que notre service disposerait bientôt de moyens suffisants, à la mesure de l'œuvre entreprise.

Nous ne saurions mieux présenter ce texte, pour nous primordial, qu'en citant les derniers paragraphes des instructions que Monsieur le Recteur de l'Académie d'Alger adressait le 1<sup>er</sup> septembre 1958, aux Chefs de Service de l'Administration Académique et aux Inspecteurs des Centres Sociaux.

« Dans sa conférence de presse du 13 août 1958, en présentant l'Ordonnance-Programme qui marque une date décisive non seulement pour la scolarisation, mais pour l'avenir social, culturel et économique de l'Algérie, M. le Ministre de l'Education Nationale a tenu à préciser que le développement de l'éducation de base constitue une des pièces maîtresses de ce plan de huit ans.

« Les Centres Sociaux prennent ainsi une responsabilité particulière devant la France qui se prépare à un effort inégalé pour promouvoir les populations d'Algérie. Nous savons qu'ils justifient en ce qui les concerne la conclusion même donnée par M. le Ministre de l'Education Nationale à sa conférence de presse :

« Notre Algérie mérite un tel effort de la Métropole, elle le mérite par l'intelligence de ses fils, si avides d'apprendre, si aptes à s'instruire dès que les moyens leur en sont donnés. Elle en a besoin aussi afin de dégager sur place tous les éléments d'activité et d'encadrement qui lui seront nécessaires pour son développement humain. Ainsi sera affirmé et confirmé son rôle original né de la rencontre sur son sol de deux civilisations qui, finalement, n'en font qu'une, dans l'ensemble français. »



L'article 2 de l'Ordonnance du 20 Août 1958 relative au plan de scolarisation et d'éducation de base en Algérie est ainsi rédigé :

Art. 2 : En vue d'étendre l'éducation de base et de préparer la jeunesse à la scolarisation primaire élémentaire, les créations de Centres sociaux en Algérie au cours des huit prochaines années seront effectuées selon le tableau ci-après :

	ANNEES SCOLAIRES							
	1958 1959	1959 1960	1960 1961	1961 1962	1962 1963	1963 1964	1964 1965	1965 1966
Centres sociaux à créer	30	30	60	60	120	120	120	120

Si l'on tient compte, en outre, des 20 nouveaux centres construits, au début de l'année 1959 à l'aide des crédits exceptionnels fournis par le P.S.I. (Programme spécial d'Investissement), on arrive pour 1966, à un total de plus de 700 centres.

Voilà le but à atteindre, et qui nous est maintenant officiellement assigné.

L'Ordonnance du 20 août 1958 insiste sur le rôle

important que les Centres Sociaux doivent jouer comme auxiliaires de l'Ecole, en « préparant la Jeunesse à la scolarisation primaire élémentaire ».

Cela n'est pas nouveau. Depuis ses origines, le Service, organisme d'éducation de base créé au sein de la Direction générale de l'Education Nationale en Algérie, s'était toujours préoccupé d'établir avec l'Ecole une étroite coordination des efforts,

s'interdisant de lui « faire concurrence » et recherchant la formule idéale qui permettrait de lui apporter l'aide maxima sans renier le caractère propre ni sacrifier les autres activités du Centre social.

Déjà notre précédente brochure d'information exposait le problème de l'école en Algérie et suggérait les grandes lignes d'une solution à laquelle participeraient les Centres Sociaux. Nous insistions sur la nécessité de traiter séparément et de manières différentes la question de la scolarisation en milieu urbain et celle de la scolarisation en milieu rural.

Dans les villes, l'Ecole sera bientôt suffisante. L'Ordonnance du 20-8-1958 lui accorde les moyens qui lui permettront de réaliser une scolarisation normale, totale.



C'est en milieu rural que la coopération de notre service apparaît pour longtemps nécessaire.

Une étroite liaison avec les différents échelons de la hiérarchie de l'Education Nationale, qui nous a conduits à une structure académique de notre service, a déjà permis, dans le passé, d'implanter nos centres de façon à combler (d'une manière toute théorique, il faut l'avouer) les « blancs », les vides des « cartes de scolarisation ».

Mais ce qu'il importe de mettre au point, plus qu'une répartition territoriale et avant elle, c'est la forme sous laquelle sera apportée à l'école l'aide du Service des Centres sociaux. Là encore, nous ne saurions mieux faire que d'emprunter aux instructions rectorales du 4-2-1959, adressées aux Inspecteurs d'Académie, quelques paragraphes :

*« A vrai dire, et sous réserve bien entendu des autres impératifs qui peuvent exiger sur d'autres plans la création d'un Centre Social, la question du choix des implantations et l'étude de la forme sous laquelle les Centres Sociaux participeront à la scolarisation totale se trouvent étroitement liées. Pour les Centres Sociaux urbains déjà existants, il s'agit surtout d'apporter à l'Ecole un appui et un appoint provisoires, l'Ecole elle-même devant être rapi-*

*dement en mesure d'assurer, dans sa forme traditionnelle et complète, une scolarisation normale de tous les enfants.*

*« A l'inverse, dans les régions non scolarisées, c'est le Centre Social qui doit se mettre en place d'abord; il lui appartient de prendre en charge les jeunes enfants qui se trouveraient sans cela abandonnés, de les initier et de les sélectionner pour aboutir postérieurement à la création d'une école qui, à ses débuts, prenant les meilleurs éléments à 10 ou 11 ans, les amènera à 14 ans en classe de fin d'études primaires, le Centre Social s'efforçant ensuite, dans toute la limite de ses possibilités, d'abaisser l'âge de sélection.*

*« Entre ces deux positions extrêmes, zones entièrement scolarisées par les institutions traditionnelles et zones scolarisées d'abord par le Centre Social, l'effort demandé à chacune des deux institutions devra être étudié et nuancé en fonction de la situation locale et du développement actuel de la scolarisation proprement dite.*

*« Il apparaît cependant que, en tout état de cause et dans notre désir de préparer au plus tôt des cadres autochtones, le Centre Social doit être considéré comme l'instrument de l'initiation élémentaire et collective et de l'adaptation à leur milieu des enfants les moins doués intellectuellement, l'école devant réserver ses efforts à une formation complète des éléments les plus aptes. Simultanément, se pose, et surtout en milieu rural, le problème de la scolarisation des filles, dont il peut paraître souhaitable dans l'intérêt même des populations qu'elle soit résolument orientée, par l'action du Centre Social, vers la formation domestique et ménagère, plutôt que vers une forme moins utilitaire d'enseignement. Un tel effort sélectif n'atteindrait pas le développement de l'Ecole primaire, mais permettrait à plus de garçons d'en bénéficier. »*

Nous voyons se préciser le rôle Social en matière de scolarisation rurale :

1) réaliser grâce aux méthodes et techniques les plus efficaces de l'Education de Base (utilisation massive des moyens audio-visuels) l'initiation élémentaire de tous les jeunes de 8 à 10 ans de la collectivité prise en charge.

2) sélectionner, au terme d'un premier cycle de deux ans, les enfants (de préférence des garçons) les plus aptes à tirer profit de l'Enseignement traditionnel et les orienter vers lui. On peut d'ailleurs prévoir que l'Ecole sera amenée à créer à un certain niveau une classe de transition qui permette à ces élèves de rattraper progressivement leur retard dans les « disciplines secondaires » (ils n'auront appris au centre social que le langage, la lecture, l'écriture et le calcul).

3) Continuer dans les perspectives résolument utilitaires, l'éducation des autres (enseignement agricole pour les garçons, formation ménagère pour les filles), d'une manière globale et en fonction des progrès qu'il aura été possible de faire réaliser par toute la collectivité, qu'ils sont destinés à ne pas quitter.

En considérant que ces activités para-scolaires ne constituent qu'une partie — et non la plus importante — des tâches d'un Centre social, nous

voyons apparaître le problème d'urgence : trouver et réunir la somme considérable de moyens néces-

saires à la réalisation du programme tracé par l'Ordonnance du 20 août 1958.



## **État actuel du Service des Centres Sociaux**

Dans l'état actuel, 65 Centres Sociaux inégalement répartis (1) entre les régions d'Alger (33), d'Oran (18) et de Constantine (14), et dont le fonctionnement est contrôlé par des Inspecteurs des Centres Sociaux placés dans chaque région sous l'autorité de l'Inspecteur d'Académie, sont dirigés et coordonnés par un Service central relativement important. On y trouve :

- un service administratif,
- un bureau du Plan,
- un groupe d'équipes spécialisées : équipe de recherches pédagogiques, équipe de recherches sociologiques, équipe de Service Social, Centre de Production, Service de Documentation assurant la conception et l'élaboration des méthodes pédagogiques puis la réalisation et la diffusion des moyens qui permettront de les appliquer.

(1) Voir annexe N° 5.

— LE SERVICE ADMINISTRATIF assure quotidiennement le bon fonctionnement d'une machine qui s'alourdit en même temps qu'augmente le nombre des centres. Il est chargé de la gestion budgétaire, du personnel (recrutement et gestion) de la construction et de l'équipement.

— LE BUREAU DU PLAN a mené à bien une prospection minutieuse qui lui permet de présenter ses projets d'implantation pour les trois prochaines années. La liste des centres à créer avant le 31 décembre 1959 est arrêtée (annexe n° 6), pour les années 1960 et 1961, un certain nombre de points d'implantation possibles ont été proposés dans chaque département de façon à aboutir, au 31 décembre 1961, à la répartition théorique représentée par la dernière colonne verticale du tableau ci-contre. Les attributions de ce Bureau du Plan doivent être élargies : il devra établir les liaisons nécessaires avec les Directions des services de l'Al-

## Région d'Alger : 75

DÉPARTEMENT	Au 1-10-58	Au 1-4-59	Au 31-12-59	Au 31-12-60	Au 31-12-61	TOTAL	CHEF-LIEU
Algérois (A) .....	18	22	24	24	24	24	Alger
Titteri (E) .....				4	12	12	Médéa
Chélif (H) .....	9	9	12	15	15	15	Orléansville
Grande Kabylie (L) .....	1	2	4	8	16	16	Tizi-Ouzou
Sud Algérois (N) .....				3	8	8	Aumale

## Région d'Oran : 83

Oranie (G) .....	8	12	20	20	20	20	Oran
Bas-Chélif (F) .....	6	6	12	14	16	16	Mostaganem
Sersou (K) .....			2	2	16	16	Tiaret
Tafna (M) .....				13	16	16	Tlemcen
Sud Oranais (R) .....			1	1	15	15	Saïda

## Région de Constantine : 87

Constantinois (D) .....	2	5	12	15	20	20	Constantine
Aurès (B) .....			4	4	14	14	Batna
Est Constantinois (C) ..	2	4	8	8	16	16	Bône
Hauts-Plateaux (J) .....		2	2	9	17	17	Sétif
Petite Kabylie (P) .....		3	9	15	20	20	Bougie
<b>TOTAL</b> .....	<b>46</b>	<b>65</b>	<b>110</b>	<b>155</b>	<b>245</b>	<b>245</b>	

gérie (Agriculture, Travail et Main-d'Œuvre, Santé publique, Affaires Economiques, etc...) de façon à assurer aux efforts de l'Education de base, les débouchés nécessaires et son insertion normale dans l'évolution provoquée.

— LES EQUIPES chargées de concevoir, de mettre au point, d'illustrer et de diffuser les méthodes éducatives originales qu'il nous fallait avoir pour mener à bien notre entreprise ont une lourde tâche.

Leur soif de savoir est à l'origine de la bibliothèque de 4.000 livres que le SERVICE DE DOCUMENTATION a réunis et classés. Une organisation de prêts par correspondance permet d'en faire bénéficier nos centres les plus lointains. Outre ce capital que complètent des collections de périodiques et de publications spécialisés, de nombreux films fixes et animés, des bandes magnétiques des disques sont tenus à la disposition de nos éducateurs.

L'EQUIPE DE RECHERCHES PEDAGOGIQUES, partant de zéro, s'engageant résolument et sans préjugés dans des voies nouvelles, éprouvant sans cesse à l'usage (grâce à une constante collaboration avec les Centres) les résultats partiels de ses travaux, a conçu et mis au point en trois ans, et pour des disciplines aussi diverses que l'éducation ménagère, la technique des ateliers-bois et la lecture par exemple, des méthodes d'enseignement et des documents pédagogiques parfaitement adaptés dont la somme constitue maintenant un apport essentiel à l'entreprise tout entière. Un compte rendu annuel d'activité, figurant en annexe dans la dernière par-

tie de ce bulletin, permettra au lecteur de mieux mesurer l'importance du travail accompli dans ce domaine.

LE CENTRE DE PRODUCTION DE TIXERAINE, à l'aide de moyens accrus et d'un personnel de plus en plus expérimenté, assure la réalisation matérielle des documents mis au point par l'équipe pédagogique. L'équipe anime :

- un atelier de graphisme comportant un bureau de recherche et de mise au point des « maquettes » et un atelier de sérigraphie,
- un laboratoire photographique,
- un petit studio de cinéma,
- une cabine d'enregistrement.

Si, dans le passé, quelques scrupules ont pu faire hésiter devant l'achat de tel ou tel appareil coûteux destiné au studio d'enregistrement ou au laboratoire de photographie, il apparaît maintenant que l'équipement actuel du Centre de Production, loin d'être suffisant, devra encore être perfectionné et augmenté pour faire face aux nouveaux besoins que permet de prévoir l'expansion systématique du Service des Centres Sociaux.

QUANT A L'EQUIPE DE RECHERCHES SOCIOLOGIQUES, il suffit de se rappeler la complexité de la structure sociologique de l'Algérie, la difficulté de découvrir et de préciser les lieux communs et les différences fondamentales de tant de populations diversifiées par leurs langues, leurs coutumes, leurs genres de vie, pour apprécier à leur juste mesure l'importance et la nécessité de la tâche qui est confiée à cette équipe.

---

## **La Formation du Personnel**

LA FORMATION DU PERSONNEL, sur tous les plans, s'inscrit d'ailleurs au premier rang des préoccupations actuelles du Service des Centres Sociaux.

700 Centres en 1966, cela représente 5.000 éducateurs.

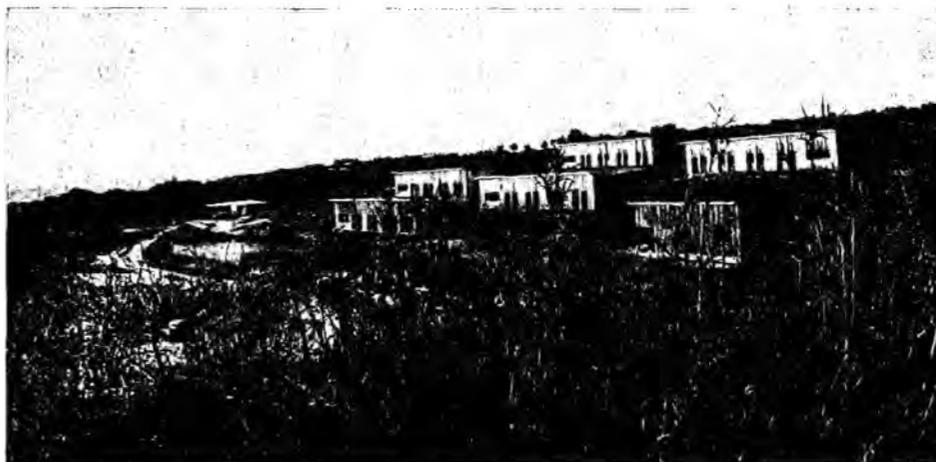
Le C.E.B. (Centre d'Education de Base) est enfin sorti du domaine des projets irréalisables. Une étude détaillée a été présentée et acceptée. Une première tranche de crédits a été accordée. Les constructions sont en cours. Sur les vertes collines de Tixeraïne (commune de Birmandreïs,

dans la banlieue d'Alger), les plates-formes de maçonnerie sont prêtes à recevoir les premiers bâtiments (semi-préfabriqué métallique).

Dès le 1<sup>er</sup> Janvier 1960 des stagiaires viendront s'y installer, en internat. Ils recevront, d'une manière rapide et intensive, un enseignement complet grâce à l'alternance des « cours » donnés dans les salles du C.E.B. et des travaux pratiques effectués dans les deux centres sociaux voisins (à Tixeraïne et à Kaddous) spécialement créés pour servir de classes d'application.

Nous espérons que ce Bulletin atteindra ses buts : informer, certes ; faire connaître le Service des Centres Sociaux en Algérie, tel qu'il est après trois ans d'existence, trois années de recherche et de tâtonnements, d'enthousiasme et d'incertitude, de succès et d'échecs ;

mais surtout convaincre et entraîner, obtenir qu'après l'avoir lu, des jeunes gens et des jeunes filles, des femmes et des hommes décident de se joindre à nous, pour nous aider à poursuivre, plus nombreux et plus forts, le plus humain des combats : celui qui fait reculer la misère et l'ignorance.



## **Collaborateurs occasionnels**

Deux formules différentes : « Stages Techniques en Algérie » organisés par le Haut Comité de la Jeunesse de France et d'Outre-Mer ; et recrutement de « Collaborateurs Occasionnels » permettent à ceux (et à celles) qui voudraient employer utilement quelques semaines de vacances, de participer aux activités d'un Centre Social. Ces Stages sont essentiellement destinés à des étudiants. Ils sont organisés pendant l'été.

**La première formule** (Stages Techniques dans les Services de la Délégation Générale du Gouvernement en Algérie) due à l'initiative du Haut Comité de la Jeunesse, offre des postes de « monitrice de Centre Social » à de jeunes Assistantes Sociales ou Infirmières métropolitaines (diplômées ou en cours d'études).

Conditions :

- âge minimum : 21 ans ;
- être célibataire ;
- durée du stage : 2 mois (départ du 10 ou 20 juillet, retour du 15 au 25 septembre).

**Situation des Stagiaires :** Ils sont employés à titre contractuel par la Délégation générale du Gouvernement en Algérie. Ils bénéficieront d'un traitement correspondant à l'indice 140 (soit un peu plus de 45.000 fr. par mois). Le voyage aller et

retour (maritime ou aérien) sera gratuit. Ils sont logés.

Les candidats doivent adresser leur demande au Délégué des Affaires Algériennes de leur Département ou de leur I.G.A.M.I.E., en précisant « Stages d'Etudiants en Algérie ». De plus amples renseignements leur seront alors fournis.

**La deuxième formule** répond à la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des Centres pendant la période des congés annuels. Elle permet de recruter en Algérie et Métropole des « Collaborateurs occasionnels ». La durée de leur engagement peut varier de un à trois mois. Ils perçoivent une rémunération de 30.000 fr. par mois. Ils sont logés quand ils sont affectés à un Centre Rural.

Les candidatures doivent être adressées au Service Central des Centres Sociaux, Château-Royal, route de Ben-Aknoun, El-Biar (Alger) en précisant « Collaborateurs occasionnels ».

Ces stages apportent aux jeunes Métropolitains et aux jeunes Algériens qui les font une information profonde et authentique sur les nombreux problèmes que pose, pour la nation toute entière, notre province africaine. Cela seul suffirait à les justifier. Mais surtout, ils fournissent à des vocations ignorées l'occasion de se révéler. Nous espérons que nos collaborateurs occasionnels ne voudront plus repartir.

# La vie des Centres

Nous avons déjà dit combien les Centres Sociaux sont différents les uns des autres et qu'il est impossible de choisir un « Centre-Type » qui les représente tous. Cette modeste brochure, cependant, ne remplirait pas son rôle si les exposés théoriques (qu'il a fallu accumuler pour informer complètement et rapidement) ne cédaient la place, un moment, à la description de quelques-uns des Centres Sociaux, dans leurs activités quotidiennes.

Isolée, face à ses problèmes particuliers, manquant le plus souvent de directives précisément adaptées (faute d'un précédent similaire pour les établir), innovant sans cesse, butant contre les obstacles, parfois découragée par l'échec, chaque équipe lutte opiniâtrement, pied à pied, jour après jour, pour que le Centre vive, pour que la tentative réussisse.

Dans un rapport trimestriel, le Chef de Centre, avec simplicité et vérité, rend compte. Il énumère ses problèmes, tente de comprendre et d'exploiter ses échecs comme ses succès, demande l'aide, apporte au fond

commun le résultat de ses expériences. Il parle de son équipe, de la formation professionnelle et morale des jeunes moniteurs qui lui sont confiés. Il expose les motifs qui l'ont conduit à accentuer ses efforts dans telle direction et les progrès que réalisera ainsi la collectivité prise en charge.

L'ensemble de ces rapports constitue un authentique « journal de bord » du Service des Centres Sociaux. Les paragraphes suivants en sont extraits, au hasard des pages les plus caractéristiques.

Ouvrir un nouveau Centre comporte toujours une grande part de risques et d'incertitude. Il ne suffit pas d'avoir obtenu le terrain nécessaire, d'avoir pu faire construire (malgré l'éloignement et, parfois, l'insécurité), d'avoir surmonté, d'une manière ou d'une autre, la double épreuve presque inévitable du manque d'eau et d'électricité. Il faut surtout que la population accepte de venir et que l'équipe toute neuve, sans cohésion profonde, sache l'accueillir et la retenir.

... Le Centre Social de RELIZANE a ouvert ses portes en octobre 1958. Sa présence répond à de tels besoins que son succès est immédiat, dangereux même car l'équipe risque d'être débordée...

« Au départ, notre public nous a pris de vitesse et nous avons eu des difficultés pour coordonner nos activités. Il nous a fallu, pour confronter nos idées, nous réunir en permanence. Fin janvier, cette période de rodage est pratiquement terminée. L'équipe est maintenant définitive et les emplois du temps sont mis au point. Il est convenu que la réunion d'équipe aura lieu chaque jeudi, de 12 h. à 16 h., avec un repas pris en commun. Ces réunions permettent une connaissance plus approfondie de chacun et une meilleure compréhension mutuelle. La mise en commun de nos compétences différentes, l'interprétation des cultures constituent, pour tous, un moyen de perfectionnement idéal. Chaque réunion comporte un exposé sur un thème déterminé à l'avance. Jusqu'à présent ont été étudiées les connaissances sociologiques se rapportant à notre public. Les deux Monitrices et l'Aide d'Hygiène Sociale ont visité de nombreuses familles. Elles ont été adoptées et l'on se dispute maintenant l'honneur de les recevoir. D'une manière

générale, les familles que nous avons contactées sont des « familles-légers » et nous aident à approfondir notre pénétration. Ces visites aux familles, en nous ouvrant les yeux sur leur immense misère, nous donnent plus grande conscience de l'urgence et de l'ampleur de notre tâche... L'éducation sanitaire et l'hygiène familiale, par exemple... J'ai sous les yeux cette petite fille au bras horriblement brûlé. Le père n'a pas voulu la faire soigner au Centre Social et a répandu de l'encre sur les plaies. Devant l'aggravation manifeste du mal, la mère brave son époux et nous amène l'enfant... Cette autre enfant aux deux pieds littéralement grillés. La mère a un bébé dans les bras et la petite traîne ses plaies sur le sol. Le père demeure impassible devant ce lamentable cortège. La mère refuse de laisser emmener sa fille au dispensaire, car, dit-elle, son mari va la battre. Ma femme va alors trouver cet homme, lui plante son bébé dans les bras et lui dit qu'elle a décidé de conduire sa fille au dispensaire pour lui faire donner les soins dont elle a

besoin. Il a accepté avec le sourire et se montre, depuis, reconnaissant de ce que nous avons fait...  
« ... Il y a aussi les échecs douloureux qui illustrent bien la profondeur du travail à accomplir : ... une femme nous amène son enfant pour soigner un « clou ». La fillette a effectivement un « clou » à la tête, mais, surtout, elle semble souffrir d'une jaunisse et son état général est inquiétant. Cette femme refuse d'abord de laisser hospitaliser sa fille. Elle finit cependant par consentir à nous accompagner à l'hôpital. L'examen médical révèle que nous avons vu juste et que l'état de l'enfant est alarmant. Quelques jours plus tard, nous avons appris que la petite malade avait été reprise par sa mère qui, ainsi, la condamne à coup sûr. L'infirmerie nous a rapporté ces paroles : « si ma fille doit guérir, elle guérira. Si Dieu veut la reprendre, il la reprendra. »  
« Tous les matins, dans la salle de soins du Centre Social, c'est une véritable table théorèse d'enfants aux jambes pu- rulentes. Pour connaître la cause, il suffit de visiter les ruelles du quar-



« tier où ces enfants courent, pieds nus,  
 « sur des détritns et des débris de tou-  
 « tes sortes et dans les caniveaux aux  
 « eaux croupissantes... Ces quelques  
 « exemples (parmi tant d'autres) suffi-  
 « sent à montrer l'urgence d'une action  
 « éducative globale dans le domaine de  
 « l'hygiène.

« ... Sur le plan de la scolarisation,  
 « nous avons fait le plein du Centre  
 « Social avec 270 auditeurs. Le problè-  
 « me reste immense, si l'on considère  
 « qu'il y a encore, à côté de 600 en-  
 « fants d'âge scolaire non scolarisés,  
 « l'équivalent d'une ville de 15.000  
 « habitants presque tous analphabètes.

« ... Le secrétariat social prend cha-  
 « que jour plus d'ampleur. Le public,  
 « sorti de sa méfiance et de sa réserve,  
 « vient de plus en plus volontiers de  
 « mander conseil. »

Amener, le plus vite possible, une collectivité repliée sur elle-même et comme engourdie, s'asphyxiant lentement dans les eaux mortes de l'ignorance, du chômage, de la maladie et de la sous-alimentation, à rejoindre le courant vivifiant de l'évolution et du progrès humains contemporains, telle est bien, en effet, la tâche première, la tâche essentielle du Centre Social. Il s'y efforce par tous les moyens.

Le **Centre d'INKERMANN** (Département de Mostaganem) n'hésite pas, malgré les actuelles difficultés de déplacement, à sortir de ses murs et à faire rayonner son action dans les douars les plus lointains :

« ... Nous avons axé plus spéciale-  
 « ment notre action sur les douars  
 « Abl-El-Gorine et Znainya où deux  
 « annexes du Centre Social ont été ou-  
 « vertes depuis 8 mois, et où nous  
 « avons reçu un accueil enthousiaste  
 « des populations. Parallèlement, des  
 « contacts ont été établis avec les habi-

« tants des douars Attatbas et El-Medda  
 « où nous avons trouvé un réel désir  
 « d'évolution et où nous envisageons  
 « d'ouvrir des annexes... Au douar  
 « Attatbas, un cours d'alphabétisation  
 « (adolescents) sera ouvert prochaine-  
 « ment, dès que les possibilités maté-  
 « rielles du Centre le permettront. »

A **ROVIGO** (Département d'Alger), une entreprise originale du Centre Social, la création et le fonctionnement d'un « Bain Maure » (sous forme d'une coopérative animée par le Centre), donne d'heureux résultats...

« ... Nous touchons ainsi 3.000 per-  
 « sonnes par mois. ». L'équipe de ce  
 Centre insiste sur la nécessité d'apporter d'abord une aide matérielle aux populations que l'on veut éduquer

d'une manière efficace... « Attitude ou-  
 « verte de la population qui expose  
 « franchement ses difficultés aux en-  
 « quêteurs. Les gens ne sont pas, a  
 « priori, hostiles à notre œuvre éduca-

« vive, mais demandent d'abord un Service d'Assistance : secrétariat social, soins et surtout du travail. » Le Centre va donc essayer d'aider les familles de Rovigo à augmenter leurs ressources : « Constitution d'équipes artisanales masculines (ateliers « bois » et « fer ») ; petites réalisations économiques dans le domaine de l'artisa-

nat féminin (tissage, vannerie, tricote) ; organisation des ateliers, recherche des débouchés. » De même, en matière sanitaire, une période d'assistance a précédé l'Education. « ... Ayant pu nous libérer de la partie purement médicale, nous consacrons maintenant notre temps à une action plus

étendue en matière d'hygiène et de puériculture, partie intimement liée à l'amélioration de l'habitat (logement, couchage, nourriture, etc...). Nous continuons de participer à la consultation d'A.M.G. (Assistance Médicale Gratuite). Elle est pour nous l'occasion de contacts profitables que nous pouvons exploiter par la suite. »

Ainsi naissent, autour des Centres, de modestes entreprises qui permettent aux hommes et aux femmes d'Algérie de profiter des avantages que procure un Travail organisé et réalisé en commun, d'apprendre dans les faits, quotidiens les lois élémentaires de la démocratie, de découvrir (et de respecter parce qu'elles sont bienfaitrices) les obligations et les règles de solidarité qu'implique l'organisation sociale. Les activités collectives créées et animées par les Centres Sociaux sont déjà trop nombreuses pour être citées toutes. Elles prennent, le plus souvent, la forme de coopératives ou de mutuelles.

C'est le Chef de Centre de LAVARANDE (Département d'Orléansville) qui écrit :

« La population de ce pays, d'origine pastorale et nomade, semble avoir bien peu l'esprit d'entraide et de travail en commun (sinon dans un cercle très étroit ne dépassant pas le cadre familial). C'est afin de changer cet état d'esprit, cette mentalité égoïste, que nous avons voulu créer une coopérative scolaire. Une telle entreprise peut sembler puérile. Mais un fait est certain : il est difficile, dans ce pays, de s'attaquer de front aux problèmes des adultes. D'autre part, cette coopérative scolaire a été voulue et décidée par les élèves eux-mêmes. C'est après avoir vu, au Centre Social, le film « En se donnant la main » (qui montre la vie de certaines coopératives scolaires en Mérobie), que nos jeunes auditeurs ont décidé de « faire la même chose ». J'ai cependant hésité très longtemps. La réalisation de cette coopérative a fait naître un esprit qui n'existait pas, un enthousiasme encourageant et prometteur. De plus, cette coopérative constituée, je crois, un excellent marche-pied pour arriver à une véritable communauté de travail, à une coopérative de production, but que je me suis fixé et qu'il faut absolument attendre. » ... Et déjà d'heureux résultats apparaissent. En matière d'Education Agricole par exemple : « ... Alors que l'an passé aucun élève ne voulait travailler au jardin, ni entendre parler d'agriculture, aujourd'hui, il n'est pas rare de trouver des jeunes travaillant dans le jardin le soir, et même le dimanche. Pourtant nous sommes en période de Ramadan et nos élèves le font. Ce résultat est dû en partie à la coopérative. Le jardin, en effet, est devenu l'affaire des coopérateurs (ils ont à leur tête un Chef d'Equipe élu et membre du Conseil d'Administration). Actuelle-



ment, plusieurs savent à peu près greffer, faire un repiquage, un abri pour semis, une planche, etc... Presque tous ont planté des arbres autour de leur maison. Tous ceux qui ont un bout de terrain ont créé un petit jardin où l'on trouve des plants de salades d'oignons, etc... fournis par le Centre. Un poulailler-clapier est en

voie de construction. Il sera géré par les filles avec une responsable élue. Deux ruches ont été commandées. Grâce à tous ces moyens mis en œuvre, nous comptons donner une formation agricole suffisante à nos jeunes. En même temps, ces activités alimentent la caisse de la coopérative. »

L'équipe du **Centre Social de BOUINAN** (Département d'Alger) a décidé d'aider la population à créer une aviculture rentable. Pour cela, outre des séances éducatives (une équipe volante va chaque semaine au marché de Boufarik pour conseiller utilement les agriculteurs et les éleveurs), elle a organisé avec les « clients » du Centre un système d'échange d'œufs à



couvrir et de poulets de race. Elle se propose, par ailleurs, de « lancer » l'apiculture à Bouinan. Les adultes construisent dans les ateliers-bois les ruches qui abriteront les futurs essaims.



Pour améliorer le niveau de vie des collectivités qui l'entourent, le **Centre Social des ATTAFS** (Département d'Orléansville) dispense, en liaison étroite avec les organismes spécialisés comme la S.A.P., une véritable éducation agricole...

S'il est relativement facile d'aider un paysan à tirer meilleur parti de son champ et de lui apprendre à tailler ses arbres, à soigner ses bêtes, il faut un optimisme à toute épreuve et beaucoup d'imagination pour envisager de résoudre les problèmes que posent, aux Centres Sociaux Urbains et péri-urbains, ces collectivités, misérables et démunies de tout, entassées dans les bidonvilles et les cités de recasement. Les Institutions coordonnent leurs efforts pour lutter contre cette misère : Préfectures, Communes, S.A.S., S.A.U., Action Sociale, Population, Santé, Education Nationale, Travail, etc... Les uns soignent ; d'autres enseignent pour

« Le foyer rural, qui était en sommeil, a repris ses activités grâce à notre participation et à celle des instituteurs. Education agricole : nous voyons les fellabs, les conseillons sur les labours, le désherbage, la plantation des arbres, la taille. Nous avons assuré des distributions de semences, avec le concours des moniteurs de la S.A.P... Conférences sur la réforme agraire et hydraulique pour les « Jeunes Ruraux » appelés à devenir moniteurs agricoles. Formation et préparation de ces jeunes... Résultats atteints : plantation de 1.500 oliviers et 200 arbres fruitiers (abricotiers et figuiers) dans la région de Carnot-les-Attafs. Taille par les jeunes ruraux (sous la direction des moniteurs de la S.A.P.) de 100 orangers et 150 oliviers... Les possibilités d'action éducative sont immenses si nous arrivons à toucher la population des douars. C'est ce que nous essayons de faire en créant des antennes. »

préparer l'accès au métier, à l'emploi ; d'autres distribuent des secours ou organisent des « chantiers de chômage ». Il y a, malheureusement, du travail pour tous. Aucune concurrence n'est à craindre.

Le Centre Social, pour sa part, fidèle à sa mission d'éducateur et de promoteur, s'efforce d'agir de l'intérieur, de découvrir, au cœur de ces hommes abattus et comme hébétés par l'acharnement d'un sort trop longtemps contraire, la brasse vacillante sur laquelle il va souffler, patiemment, fraternellement, pour que renaisse la flamme.

Le **Centre Social de la « Cité Mahieddine » (ALGER)** a créé une « Mutuelle » qui assure à ses adhérents (ils sont 2.500), pour une modeste cotisation, la prise en charge des frais non remboursés concernant les consultations médicales, les médicaments, les soins, les hospitalisations, etc...

Le **Centre Social de SIDI-SALEM** (cité de recasement de la banlieue de Bône) insiste sur les activités sportives et se prépare à ouvrir une « cantine scolaire ».

Le **Centre de ROUINA** (Département d'Orléansville) ouvre une « garderie d'enfants » qui lui permettra de répandre de la manière la plus naturelle et la plus efficace des notions de puériculture et d'hygiène.

Le **Centre Social des ATTAFS** (déjà cité pour ses activités rurales) n'a pas hésité à louer, à Carnot, un garage qu'il fait exploiter en communauté par des jeunes gens qui apprennent ainsi, de la façon la plus vivante et la plus rentable, la « mécanique automobile ».

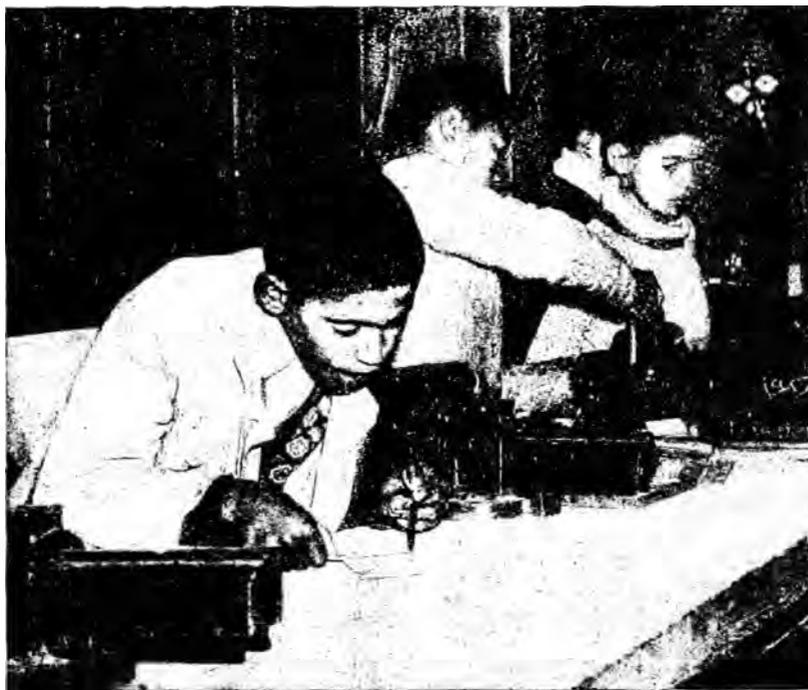
Le Chef de **Centre de NOISY-LES-BAINS** (Département de Mostaganem) a ouvert des « cours de musique » régulièrement suivis par un public enthousiaste.

*« L'orchestre, créé avec des éléments du village, à la fin de son contrat pour la saison hivernale, vient d'obtenir un engagement dans un établissement estival (Port-aux-Poules-Plage) jusqu'au 15 août prochain... Les cours de musique donnés au Centre Social depuis novembre dernier, et suivis régulièrement par 25 enfants*

*« et 7 adolescents, obtiennent toujours le même succès. Début mars, ces jeunes auditeurs se trouvant en avance sur leur programme, il a été décidé de les initier d'ores et déjà aux instruments. Grâce à l'intervention d'un professeur du Conservatoire d'Oran, ceux-ci ont pu être acquis à des conditions très avantageuses. »*

Au **Centre de CLOS-SALEMBIER** (Alger), trois ateliers fonctionnant à plein rendement permettent aux jeunes gens qui les fréquentent d'acquérir une véritable formation professionnelle en « Ajustage », « Mécanique-Auto » et « Menuiserie ».

Encore faut-il pouvoir leur trouver ensuite un emploi. Les Chefs de Centres Urbains ont tous l'inquiétude qu'exprime, dans son rapport, le Directeur du Centre de « La Redoute » (Alger) :



*« ... Garçons : Ajustage, 62 de plus de 14 ans ; électricité, 55 de plus de 13 ans. Le cycle d'études touche à sa fin. Il faut trouver un emploi à tous les auditeurs de plus de 16 ans. L'occupation primordiale du Chef de Centre est de trouver à caser 80 à 85 jeunes gens. Je serais désireux d'être aidé pour résoudre ce problème angoissant de l'emploi. »*

C'est une solution originale à ce même problème qu'a découverte l'équipe du Centre Social de CLIMAT-DE-FRANCE (Alger) :

« ... Nous avons mis en chantier une coopérative de Soudure-Montage. Nous avons pris contact avec deux grandes Compagnies distributrices d'essence (Shell et B.P.) afin de former au métier de vendeur et au travail de la Station-Service les jeunes qui sortent de nos ateliers de formation mécanique. Ces compagnies sont disposées à créer avec nous, sous forme de coopérative, une Station-Service-Ecole, et s'engagent à employer après leur formation les jeunes apprentis de cette Station. »



A BEN-ZERGA (à la limite du « Grand Alger », zone industrielle de Maison-Carrée - Rouiba), le Chef de Centre, pour donner dès le départ une impulsion décisive à son entreprise et entraîner la population, a réuni sous une forme coopérative (Communauté de Travail) quelques maçons et manoeuvres en chômage. L'Equipe ainsi formée a d'abord construit le Centre Social. Elle a investi dans l'achat d'un matériel moderne indispensable ses premiers bénéfices. La modicité de ses prix et la qualité de son travail lui procurent d'ores et déjà suffisamment de commandes et de marchés pour que soit écarté tout risque de chômage. Le réconfort matériel et moral apporté ainsi aux pauvres habitants du douar Ben-Zerga est inestimable. Il faut noter que la Communauté constitue des réserves (fonds d'équipement et fonds social) et que chacun perçoit un salaire fixe et régulier.

Le Centre Social Urbain de FONTAINE-FRAICHE (Alger) lutte contre les difficultés dues à une population disputée et instable. Des « ruraux » arrivent sans cesse, s'entassent (plus ou moins clandestinement) chez des parents ou amis déjà installés dans le bidonville et la cité de recasement. Ils viennent de régions différentes, sont totalement inadaptés à la ville, constituent des clans fermés, parfois hostiles. Des anciens, qui ont enfin obtenu le nouveau logement qu'ils attendaient, changent d'adresse, quittent le quartier... et le lent travail du Centre Social est à refaire.



« ... Le Centre de Fontaine-Fraiche a dû recommencer tous les efforts de contact des deux dernières années, rendus vains par les recasements de la population des bidonvilles avoisinants. Une enquête sociologique vraie ne pourra être menée qu'auprès d'une population installée d'une manière durable dans la cité. Dans cette perspective, les secrétaires sociaux du Centre ont abordé un gros travail de fiches pour les familles stables du quartier... »

« ... Une « campagne » sur l'adresse (le destinataire d'une lettre) a été lancée le 22 mars 1959... »

« ... Dans le but de prendre un contact plus direct avec la population »

« l'équipe de Fontaine-Fraîche lui a  
 « présenté, pendant le Ramadan, des  
 « soirées animées. La diversité de ces  
 « soirées nous a permis d'accueillir un  
 « public chaque fois différent. Le 19  
 « mars, à 21 h., la société « El Djama-  
 « lia » a fait entendre un concert de  
 « musique andalouse et des chants. Il  
 « fallait voir les sourires heureux des  
 « auditeurs et leur satisfaction crois-  
 « sante. Tous ces hommes d'âge mûr  
 « ont gardé une attitude digne et silen-  
 « cieuse... Le vendredi 27 mars, confé-  
 « rence sur le Ramadan. Dans la salle,  
 « 200 adultes-hommes ; « en direct »,  
 « dans une autre pièce, 50 femmes. Le  
 « public écoutait attentivement, avec  
 « une certaine solennité, le conféren-  
 « cier. Discussion très animée à la fin  
 « de cet exposé sur un sujet religieux.  
 « Des réponses très précises furent don-  
 « nées aux nombreuses questions po-  
 « sées. Des conférences de ce genre sont  
 « souhaitables ; elles sont constructives...

« ... Ces rencontres ont fait connaître  
 « le Centre, apporté des réjouissances  
 « saines à la population, permis de re-  
 « voir les amis de la première heure.  
 « Les réunions qui autorisent discus-  
 « sions, échanges d'idées, doivent être  
 « renouvelées fréquemment. Les repré-  
 « sentations proprement récréatives doi-  
 « vent être gardées pour les fêtes car le  
 « Centre doit rester « sérieux » dans la  
 « pensée des auditeurs.



Le Centre Social de BEL-AIR (Alger), qui doit à l'action de l'Assistante Sociale qui le dirige d'être le doyen des Centres Sociaux, s'attache à pousser au maximum le perfectionnement et l'« auto-formation » des membres de sa nombreuse équipe, à faire rayonner l'action éducative du Centre par la formation d'« Auxiliaires Familiales ».

« ... Nous rappe-  
 « lons que nous  
 « avons voulu, cette  
 « année, reprendre  
 « en une année de  
 « formation spécia-  
 « le les plus gran-  
 « des, dans le but  
 « de susciter chez  
 « elles un certain  
 « sens de leurs res-  
 « ponsabilités, dans  
 « leur cour, dans  
 « leur rue, dans  
 « leur quartier :  
 « pensant qu'elles  
 « pourraient redon-  
 « ner un peu de  
 « l'éducation qu'el-  
 « les ont reçue. »



C'est aussi pour mieux convaincre et mieux faire saisir l'intérêt pratique immédiat de ses conseils, que l'équipe du Centre de DESSOLIERS (Maison-Carrée) utilise la salle d'attente comme cadre et comme moyen de son Education Sanitaire.

« ... La campagne sanitaire (la phar-  
 « macie familiale), la désinfection des  
 « plaies, le pansement, les soins élé-  
 « mentaires pour maladies bénignes, les  
 « risques d'asphyxie (mauvaise aération,  
 « kanoun », bébés sous les lits), la vac-  
 « cination. Campagne de propreté (cor-  
 « porelle, vestimentaire, de l'habita-  
 « tion). Technique utilisée : dans la  
 « salle d'attente : 1°) causerie (chaque  
 « causerie forme un tout complet) avec,  
 « éventuellement, démonstration prati-  
 « que ; 2°) enregistrement sur bande  
 « magnétique passant toute la semaine.  
 « Nous touchons ainsi 50 auditrices par  
 « jour, sans compter les jeunes filles en  
 « permanence au Centre. On observe  
 « chez les gens qui fréquentent le Cen-  
 « tre plus de propreté. Les auditeurs  
 « apprécient de plus en plus ce qui leur  
 « est dit au cours de ces causeries. »



## Arrêté du 27 Octobre 1955.

### LE GOUVERNEUR GENERAL DE L'ALGERIE

VU la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie et notamment ses articles 4 et 47 ;

VU le décret du 27 novembre 1944 modifié par le décret du 20 mai 1945, portant création d'une Direction Générale de l'Education Nationale en Algérie ;

VU la décision n° 49 047 de l'Assemblée Algérienne rendue exécutoire par l'arrêté du 10 juin 1949, relative à l'application aux fonctionnaires de l'Algérie de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires ;

VU la décision de M. le Ministre des Finances et des Affaires Economiques, portant mise à la disposition de l'Algérie d'un crédit de 25 millions de francs à titre de concours ;

Sur la proposition du Secrétaire Général du Gouvernement.

#### A R R E T E :

- Article 1<sup>er</sup>.** — Il est créé au sein de la direction générale de l'Education Nationale en Algérie un « service des Centres Sociaux ».
- Ce service a pour mission de créer et d'animer des Centres Sociaux, urbains et ruraux.
- Le Centre Social a pour but :
- de donner une éducation de base aux éléments masculins et féminins de la population qui n'ont pas bénéficié ou ne bénéficient pas de la scolarisation et de mettre à la disposition de ces populations des cadres spécialisés dans les différentes techniques de l'éducation et spécialement l'éducation agricole ;
  - de mettre à la disposition de ces populations un service d'assistance médico-sociale polyvalent, dont le fonctionnement sera réglé ultérieurement par un arrêté ;
  - et d'une manière générale de susciter, de coordonner et de soutenir toutes initiatives susceptibles d'assurer le progrès économique, social et culturel des populations de son ressort.
- Article 2.** — M. AGUESSE, Chef du Service des Mouvements de Jeunesse et d'Education Populaire en Algérie, est chargé d'assurer la direction de ce service tout en conservant ses attributions antérieures.
- Article 3.** — Le nombre et les emplacements des Centres sociaux seront ultérieurement fixés par arrêté du Gouverneur Général de l'Algérie pris sur proposition du Recteur, Directeur Général de l'Education Nationale, compte tenu des besoins et des disponibilités budgétaires.
- Article 4.** — Le personnel du Service des Centres Sociaux est composé de deux cadres divisés en grades et classes ou échelons.
- 1° le cadre d'inspection et d'animation pour l'ensemble des Centres sociaux, comprenant des inspecteurs chargés de l'étude des points d'implantation, de l'inspection, de l'animation des Centres et de l'étude des méthodes pédagogiques. Le nombre des inspecteurs sera fixé ultérieurement dans la limite des disponibilités budgétaires.
- 2° le cadre sédentaire attaché aux divers centres sociaux et comprenant, pour chaque centre, un chef de centre, un ou plusieurs adjoints au chef de centre, des moniteurs et aide-moniteurs, dont l'effectif sera fixé d'après le chiffre de la population confiée au Centre Social.
- Article 5.** — Des arrêtés ultérieurs fixeront le statut du personnel du service des Centres Sociaux et son classement hiérarchique.
- Article 6.** — Pour la première formation des cadres, en attendant l'intervention de l'arrêté prévu à l'article 5, les nominations aux emplois énumérés à l'article 4 pourront être effectuées, à titre provisoire, sur simple examen des titres, par arrêtés du Recteur, Directeur Général de l'Education Nationale en Algérie.
- En attendant la fixation par les arrêtés prévus à l'article 5 ci-dessus, du classement indiciaire applicable au personnel des services des Centres sociaux, les agents recrutés sur contrat à titre provisoire percevront des indemnités dont les taux mensuels seront fixés d'après les titres, les capacités et l'ancienneté des intéressés et d'après les barèmes actuellement en vigueur dans les cadres de l'Administration Algérienne.
- Les intéressés ne pourront, en aucun cas, se prévaloir d'une situation acquise, dans le cas où la rémunération, fixée par l'arrêté pris en vertu de l'article 5, serait inférieure à celle qu'ils auront provisoirement perçue en application de l'article 6.
- Les fonctionnaires de la Métropole ou de l'Algérie qui pourraient être détachés auprès du Service des Centres Sociaux continueront à percevoir le traitement attaché à leur grade dans leur cadre d'origine.
- Article 7.** — Le Secrétaire Général du Gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de l'Algérie.

---

#### ARRETE DE M. LE DELEGUE GENERAL DU GOUVERNEMENT EN ALGERIE EN DATE DU 9 JUILLET 1959

- Article 1<sup>er</sup>.** — L'article 2 de l'arrêté du 27 octobre 1955 est abrogé.

## Annexe 2

Présidence du Conseil

### AFFAIRES ALGERIENNES

## Ordonnance n° 58-7-59 du 20 Août 1958 relative au Plan de Scolarisation et d'Education de Base en Algérie.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Sur le rapport du Ministre de l'Education Nationale et du Ministre des Finances et des Affaires Economiques,

VU la loi n° 58-520 du 3 juin 1958 relative aux pleins pouvoirs ;

VU le décret du 27 novembre 1944 relatif au plan de scolarisation totale de la Jeunesse en Algérie ;

Le Conseil d'Etat entendu,

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

**Article 1<sup>er</sup>.** — En vue d'accélérer la scolarisation primaire élémentaire de la jeunesse en Algérie et d'affecter un local en propre à chaque classe, 1.800 postes nouveaux d'instituteurs seront créés et 2.025 locaux à usage de classe ainsi que les logements d'instituteurs correspondants seront construits au cours de chacune des huit prochaines années.

**Article 2.** — En vue d'étendre l'éducation de base et de préparer la jeunesse à la scolarisation primaire élémentaire, les créations de Centres Sociaux en Algérie au cours des huit prochaines années seront effectuées selon le tableau ci-après :

	ANNEES SCOLAIRES							
	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Centres Sociaux à créer . . . .	30	30	60	60	120	120	120	120

**Article 6.** — La contribution de l'Etat aux dépenses d'investissement résultant de l'application du présent plan de scolarisation est imputée sur les crédits d'équipement mis chaque année par la métropole à la disposition de l'Algérie.  
Les dépenses de fonctionnement seront supportées par les budgets dont dépendent les différents ordres d'enseignement intéressés.

## **Annexe 3**

Gouvernement Général  
de l'Algérie

DIRECTION GENERALE  
DES FINANCES

Service des Cadres  
Traitements et Pensions

### **Arrêté n° 190-55 T autorisant le recrutement d'agents contractuels dans le Service des Centres Sociaux, modifié par les arrêtés des 10-2-1959 et n° 24-58 T du 10-2-1958 et n° 9-59 T du 7-2-59.**

#### LE GOUVERNEUR GENERAL DE L'ALGERIE

VU la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie et notamment ses articles 5 et 47,

VU le décret du 27 novembre 1944, modifié par le décret du 30 mai 1945, portant création d'une Direction Générale de l'Education Nationale en Algérie,

VU l'arrêté du 30 août 1945 portant réglementation du mode de rétribution des agents temporaires de l'Algérie recrutés sur contrat,

VU l'arrêté du 27 octobre 1955 créant le Service des Centres Sociaux d'Algérie, et notamment l'article 6,  
Sur la proposition du Secrétaire Général du Gouvernement,

#### A R R E T E :

**Article 1<sup>er</sup>.** — Pour permettre le fonctionnement du Service des Centres Sociaux en attendant l'organisation des cadres d'agents titulaires prévus par l'arrêté du 27 octobre 1955 créant ce Service, il pourra, à titre provisoire, être procédé au recrutement d'agents contractuels.

**Article 2.** — Les intéressés seront soumis au régime institué par l'arrêté du 30 août 1945 portant réglementation du mode de rétribution des agents temporaires de l'Algérie recrutés sur contrat, sous réserve des dispositions suivantes :

**Article 3.** — Ils rempliront les emplois d'inspecteur, de chef de centre, de chef de centre adjoint et de moniteur du Service des Centres Sociaux.

**Article 4.** — Les rémunérations mensuelles de ces agents seront calculées sur la base des indices fixés aux articles suivants et dans les conditions définies par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° III - 53 T du 14 octobre 1953.

Ces rémunérations sont exclusives de toute autre indemnité, à l'exception des indemnités à caractère familial et celles représentatives de frais.

**Article 5.** — Les agents nommés à l'emploi d'Inspecteurs bénéficieront de l'échelle indiciaire suivante :

— 6 <sup>me</sup> échelon 525	— 3 <sup>me</sup> échelon 351
— 5 <sup>me</sup> échelon 463	— 2 <sup>me</sup> échelon 301
— 4 <sup>me</sup> échelon 401	— 1 <sup>er</sup> échelon 250

Ils seront recrutés au niveau de l'enseignement supérieur et seront nommés au premier échelon. Toutefois, à titre transitoire, pendant un délai de trois ans, (ce délai de trois ans a été porté à six ans par arrêté 9-59 T du 7-2-59), ils pourront, après un stage de six mois sur proposition du Chef du Service des Centres Sociaux et par décision du Recteur Directeur Général de l'Education Nationale en Algérie, être reclassés dans l'un des échelons prévus ci-dessus compte tenu de leurs titres, de leurs activités antérieures et de leurs capacités.

La durée de stage exigée dans chaque échelon pour accéder à l'échelon supérieur est fixée à deux ans dans les deux premiers échelons et à quatre ans dans les autres échelons.

**Article 6.** — Les agents nommés à l'emploi de Chef de Centre bénéficieront de l'échelle indiciaire suivante :

— 5 <sup>me</sup> échelon 410	— 2 <sup>me</sup> échelon 320
— 4 <sup>me</sup> échelon 380	— 1 <sup>er</sup> échelon 300
— 3 <sup>me</sup> échelon 350	

Ils seront recrutés parmi les Chefs de Centre Adjoints ayant au moins dix ans d'ancienneté en cette qualité et seront nommés au premier échelon.

Toutefois, à titre temporaire, pendant un délai de trois ans, (ce délai de trois ans a été porté à six ans par arrêté 9-59 T du 7-2-59, les chefs de centre adjoints ayant six mois de stage, pourront être nommés Chefs de Centre sur proposition du Chef du Service des Centres Sociaux et par décision du Recteur, Directeur Général de l'Education Nationale en Algérie, compte tenu de leurs titres, de leurs activités antérieures et de leurs capacités.

La durée de stage dans chaque échelon pour accéder à l'échelon supérieur est fixée à deux ans.

**Article 7.** — Les agents nommés à l'emploi de Chefs de Centre Adjoints bénéficieront de l'échelle indiciaire suivante :

— 8 <sup>me</sup> échelon 360	— 4 <sup>me</sup> échelon 245
— 7 <sup>me</sup> échelon 330	— 3 <sup>me</sup> échelon 225
— 6 <sup>me</sup> échelon 300	— 2 <sup>me</sup> échelon 205
— 5 <sup>me</sup> échelon 270	— 1 <sup>er</sup> échelon 185

Ils seront recrutés au niveau du baccalauréat de l'Enseignement secondaire (ou diplômes assimilés) et seront nommés au premier échelon.

**Additif à l'Article 7 - 2<sup>me</sup> alinéa :**

(1) Par arrêté modificatif du 10-2-1956 est prévue la disposition suivante :

A titre transitoire, pendant un délai de 3 ans, (ce délai de trois ans a été porté à six ans, par arrêté 9-59 T du 7-2-59), ils pourront, après un stage de 6 mois sur proposition du Chef du Service des Centres Sociaux et par décision du Recteur, Directeur Général de l'Education Nationale en Algérie, être reclassés dans l'un des échelons prévus ci-dessus compte tenu de leurs titres, de leurs activités antérieures et de leurs capacités.

La durée de stage dans chaque échelon pour accéder à l'échelon supérieur est fixée à deux ans dans les quatre premiers échelons et à trois ans dans les autres.

**Article 8.** — Les agents nommés à l'emploi de moniteur bénéficieront de l'échelle indiciaire suivante (en indices nets) :

— 10 <sup>me</sup> échelon 240	— 5 <sup>me</sup> échelon 185
— 9 <sup>me</sup> échelon 230	— 4 <sup>me</sup> échelon 175
— 8 <sup>me</sup> échelon 220	— 3 <sup>me</sup> échelon 160
— 7 <sup>me</sup> échelon 210	— 2 <sup>me</sup> échelon 150
— 6 <sup>me</sup> échelon 195	— 1 <sup>er</sup> échelon 140

Ils seront recrutés parmi les candidats possédant une instruction équivalente à celle du brevet élémentaire (ou diplômes assimilés) et seront nommés au premier échelon.

Toutefois, à titre transitoire, jusqu'au 9 décembre 1958, (ce délai de trois ans a été porté à six ans par arrêté 9-59 T du 7-2-59), ils pourront après un stage de six mois, sur proposition du Chef du Service des Centres Sociaux et par décision du Recteur, Directeur Général de l'Education Nationale en Algérie, être reclassés dans l'un des échelons prévus ci-dessus compte tenu de leurs titres, de leurs activités antérieures et de leurs capacités.

La durée du stage dans chaque échelon pour accéder à l'échelon supérieur est fixée à un an dans le premier échelon, à deux ans dans les deuxième, troisième et quatrième échelons, à trois ans dans les cinquième, sixième et septième échelons et à quatre ans dans les huitième et neuvième échelons.

**Article 9.** — Les fonctionnaires de l'Algérie ou de l'Etat qui exercent les fonctions d'Inspecteur, de Chef de Centre, de Chef de Centre Adjoint et de Moniteur seront détachés en application des dispositions de l'article 99 (3) de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires et seront reclassés dans les échelles de rémunération fixées aux articles 4, 5, 6 et 7 ci-dessus conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 10.** — Les Chefs de Centre pourront recruter des Aides-Moniteurs.  
Ces agents percevront une indemnité journalière de 800 francs.

**Article 11.** — Le Secrétaire Général du Gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de l'Algérie.

Fait à Alger, le 9 décembre 1955.

P. le Gouverneur Général de l'Algérie,  
Le Secrétaire Général du Gouvernement,  
Signé : Maurice CUTTOLI.

## **Annexe 3 ( suite )**

### **B A R E M E** **valable à compter du 1-2-59**

Les agents nommés à l'emploi d'**Inspecteurs** bénéficieront de l'échelle indiciaire suivante :

6 <sup>me</sup> échelon	.....	indice net : 525	-	indice brut : 735	-	206.117
5 <sup>me</sup> échelon	.....	indice net : 463	-	indice brut : 611	-	171.335
4 <sup>me</sup> échelon	.....	indice net : 401	-	indice brut : 516	-	144.760
3 <sup>me</sup> échelon	.....	indice net : 351	-	indice brut : 446	-	125.041
2 <sup>me</sup> échelon	.....	indice net : 301	-	indice brut : 371	-	104.099
1 <sup>er</sup> échelon	.....	indice net : 250	-	indice brut : 300	-	84.136

Les agents nommés à l'emploi de **Chefs de Centre** bénéficieront de l'échelle indiciaire suivante :

5 <sup>me</sup> échelon	.....	indice net : 410	-	indice brut : 530	-	148.678
4 <sup>me</sup> échelon	.....	indice net : 380	-	indice brut : 485	-	136.064
3 <sup>me</sup> échelon	.....	indice net : 350	-	indice brut : 445	-	124.797
2 <sup>me</sup> échelon	.....	indice net : 320	-	indice brut : 400	-	112.182
1 <sup>er</sup> échelon	.....	indice net : 300	-	indice brut : 370	-	103.731

Les agents nommés à l'emploi de **Chefs de Centre adjoints** bénéficieront de l'échelle indiciaire suivante :

8 <sup>me</sup> échelon	.....	indice net : 360	-	indice brut : 455	-	127.614
7 <sup>me</sup> échelon	.....	indice net : 330	-	indice brut : 415	-	116.346
6 <sup>me</sup> échelon	.....	indice net : 300	-	indice brut : 370	-	103.731
5 <sup>me</sup> échelon	.....	indice net : 270	-	indice brut : 330	-	92.587
4 <sup>me</sup> échelon	.....	indice net : 245	-	indice brut : 290	-	81.541
3 <sup>me</sup> échelon	.....	indice net : 225	-	indice brut : 265	-	75.114
2 <sup>me</sup> échelon	.....	indice net : 205	-	indice brut : 235	-	67.329
1 <sup>er</sup> échelon	.....	indice net : 185	-	indice brut : 210	-	60.902

Les agents nommés à l'emploi de **Moniteurs** bénéficieront de l'échelle indiciaire suivante :

10 <sup>me</sup> échelon	.....	indice net : 240	-	indice brut : 285	-	80.305
9 <sup>me</sup> échelon	.....	indice net : 230	-	indice brut : 270	-	76.351
8 <sup>me</sup> échelon	.....	indice net : 220	-	indice brut : 255	-	72.519
7 <sup>me</sup> échelon	.....	indice net : 210	-	indice brut : 245	-	69.924
6 <sup>me</sup> échelon	.....	indice net : 195	-	indice brut : 225	-	64.734
5 <sup>me</sup> échelon	.....	indice net : 185	-	indice brut : 210	-	60.902
4 <sup>me</sup> échelon	.....	indice net : 175	-	indice brut : 200	-	58.307
3 <sup>me</sup> échelon	.....	indice net : 160	-	indice brut : 180	-	53.826
2 <sup>me</sup> échelon	.....	indice net : 150	-	indice brut : 165	-	51.325
1 <sup>er</sup> échelon	.....	indice net : 140	-	indice brut : 150	-	48.824

Journal Officiel  
de la République Française  
du 31 juillet 1959

**AFFAIRES ALGERIENNES**

## Décret n° 59-896 du 30 Juillet 1959 relatif à l'organisation du Service des Centres sociaux en Algérie

LE PREMIER MINISTRE,

Sur le rapport du Ministre de l'Education Nationale, du Ministre des Finances et des Affaires Economiques et du Délégué Général du Gouvernement en Algérie.

VU l'ordonnance n° 58-759 du 20 août 1958 relative au Plan de Scolarisation et d'Education de Base en Algérie ;

VU le décret n° 58-1233 du 16 décembre 1958 relatif à l'exercice de leurs pouvoirs par les autorités civiles et militaires en Algérie ;

VU le décret n° 58-553 du 28 juin 1958 portant organisation de la Délégation Générale du Gouvernement en Algérie ;

Vu l'arrêté du Gouverneur Général du 27 octobre 1955 portant création du Service des Centres Sociaux ;

VU l'arrêté du Gouverneur Général du 9 décembre 1955 fixant les conditions de recrutement des personnels du Service des Centres Sociaux, modifié notamment par l'arrêté du 7 septembre 1956,

D E C R E T E :

**Article 1<sup>er</sup>.** — Le Service des Centres Sociaux tel qu'il a été organisé par les arrêtés du Gouverneur Général de l'Algérie du 27 octobre 1955, du 9 décembre 1955 et du 7 septembre 1956 prend le nom de *Service des Centres Sociaux Educatifs* et est placé sous l'autorité du Directeur Général de l'Education Nationale en Algérie, Recteur de l'Académie d'Alger.

**Article 2.** — Pour l'administration du Service des Centres Sociaux éducatifs, le Directeur général de l'Education Nationale en Algérie, Recteur de l'Académie d'Alger, est assisté :  
D'un Chef de Service, et éventuellement d'un Chef de Service Adjoint, nommé par le Délégué Général du Gouvernement sur sa proposition.  
Des Inspecteurs d'Académie auxquels sont adjoints des Inspecteurs des Centres Sociaux Educatifs dans les circonscriptions de leur ressort.  
Une Section pédagogique des Centres Sociaux Educatifs pourra être instituée et rattachée à l'Institut Pédagogique d'Alger.

**Article 3.** — Les programmes d'implantation des Centres Sociaux Educatifs, conformes à l'ordonnance n° 58-750 du 20 août 1958, seront arrêtés dans chaque groupe de départements par l'autorité chargée des pouvoirs civils, sur proposition de l'Inspecteur d'Académie.

**Article 4.** — Le Ministre de l'Education Nationale, le Ministre des Finances et des Affaires Economiques, le Secrétaire d'Etat aux Finances, le Secrétaire Général pour les Affaires Algériennes et le Délégué Général du Gouvernement en Algérie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Paris, le 30 juillet 1959.

Michel DEBRE.

Par le Premier Ministre :  
Le Ministre des Finances  
et des Affaires Economiques,  
Antoine PINAY.

Le Ministre de l'Education Nationale,  
André BOULLOCHE.

Le Secrétaire d'Etat aux Finances,  
Valéry GISCARD-D'ESTAING.

## Équipe de Recherches Pédagogiques

### COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ 1958

L'équipe de recherches pédagogiques s'est consacrée **d'une part à la recherche et à la mise au point de documents pédagogiques** qui ont porté sur 3 ordres d'activités :

1. désanalphabétisation,
2. activités d'atelier (femmes et hommes),
3. action sanitaire,

**d'autre part à la formation du personnel.**

★

#### I. — DESANALPHABÉTISATION.

4 disciplines ont fait l'objet de recherches :

- enseignement du français,
- enseignement de la lecture et de l'écriture,
- enseignement du dessin,
- enseignement du calcul.

Les 3 premières de ces disciplines ont donné lieu à la mise au point et à la diffusion de documents.

##### a) Enseignement du français.

**1° Méthode d'enseignement du français parlé élémentaire.**

Il s'agit d'une méthode plus particulièrement destinée au milieu urbain (hommes et adolescents à vocation industrielle). La méthode comporte 75 leçons détaillées précédées de consignes d'utilisation et accompagnées d'enregistrements sur bandes magnétiques.

Cette méthode se présente sous la forme d'un document de 125 pages format 21 × 27 ronéoté à 200 exemplaires.

Cette méthode a été adoptée par le « Service de Formation des Jeunes en Algérie » de la Délégation Générale du Gouvernement qui a pris à sa charge, en ce qui concerne ses propres besoins, la reproduction de ce document.

##### 2° Méthode radiopédagogique de français parlé.

Cette méthode comporte un ensemble de 40 leçons d'environ 15 minutes chacune.

En cours de diffusion sur la chaîne arabe (ELAK) de France V.

La diffusion de ces leçons a été demandée par l'émetteur de Colomb-Béchar.

##### b) Enseignement de la lecture et de l'écriture.

En cette matière, il n'a pas semblé utile d'élaborer un nouveau manuel de lecture. La méthode de lecture

à l'intention des travailleurs originaires d'Afrique du Nord, publiée par l'Institut Pédagogique National a été retenue. Pour permettre une utilisation correcte de ce manuel, des consignes d'utilisation et des directives pédagogiques ont été condensées dans un fascicule de 20 pages (format 21 × 27) ronéoté à 250 exemplaires.

Ce fascicule a également été adopté par le « Service de Formation des Jeunes en Algérie ».

En complément à ce fascicule, un matériel d'enseignement visant à accroître l'efficacité pédagogique de la méthode a été conçu et réalisé.

Ce matériel comporte :

- des figurines pour tableau de feutre (figurines reproduisant les illustrations du Manuel de Lecture) ;
- des étiquettes collectives reproduisant les mots-clés de la méthode ;
- des planches individuelles de mots à découper (reproduction des mêmes mots-clés).

Ces planches individuelles ont été imprimées à 7.000 exemplaires.

##### c) Enseignement du dessin.

Il est conçu comme une initiation au dessin considéré en tant que représentation abstraite d'objets concrets (croquis, plans, etc...) et envisagé à des fins professionnelles.

La méthode comporte :

- un fascicule de 20 pages (format 21 × 27, ronéoté à 150 exemplaires) comprenant :
  - 1 programme,
  - 1 progression répartition,
  - 1 analyse des 9 types de leçons prévues,
- un cahier de 40 exercices d'application, chaque exercice étant accompagné d'un plan de leçon. Ce document est prêt à être multiplié et diffusé.

En complément à ces deux documents, un matériel pédagogique annexe a été mis au point.

Il comporte :

- 1 série de 13 diapositives en couleur,
- 1 série de 12 panneaux.

##### d) Enseignement du calcul.

Des recherches ont été menées dans ce domaine, un projet de document pédagogique est mis au point, mais il n'a pas encore été possible d'en mener à bien la réalisation matérielle.

### e) **Méthode générale de désalphabétisation.**

Cette méthode comporte l'enseignement simultané du français, de la lecture, de l'écriture et du calcul. Cette méthode est réalisée au stade de la conception, c'est-à-dire que la matière de l'enseignement a été déterminée et mise en progression ; la conduite pédagogique de cette méthode a été également précisée. Cette méthode se présentant matériellement sous la forme de jeux d'affiches collectives et de fiches individuelles, nécessite la mise au point de maquettes dont la réalisation demandera probablement un trimestre.

★

## II. — ACTIVITES D'ATELIER.

### A) **ATELIERS FEMININS :**

Ont été mis au point les documents concernant :

- a) l'Enseignement ménager,
- b) l'Alimentation,
- c) le Tricot,
- d) la Couture.

Chacun de ces documents comporte :

- 1 programme,
- 1 répartition,
- 1 analyse des répartitions,
- des fiches détaillées pour la conduite de chaque séance.

#### a) **Enseignement ménager.**

Ce document, en cours de multiplication (200 exemplaires format 21 × 27) comporte actuellement 300 pages.

Ce document est accompagné de 3 panneaux d'enseignement.

#### b) **Alimentation.**

Ce document, en cours de multiplication (200 exemplaires format 21 × 27) comporte actuellement 27 pages. Reste à ronéoter 10 pages environ.

Ce document est accompagné de 12 panneaux d'enseignement.

#### c) **Tricot.**

Ce document, en cours de reproduction (200 exemplaires format 21 × 27) comporte actuellement 15 pages. Reste à ronéoter 15 pages environ.

#### d) **Couture.**

Ce document, en cours de multiplication (200 exemplaires format 21 × 27) comporte actuellement 45 pages. Reste à ronéoter environ 30 pages.

Ce document est accompagné de 13 illustrations photographiques et de 6 panneaux.

### B) **ATELIERS HOMMES :**

Ont été mis au point des documents pédagogiques concernant les activités de 4 ateliers : bois, fer, auto et électricité.

Chacun de ces documents comporte :

- le détail de l'équipement de l'atelier,
- une progression,

— une série complète de séances d'atelier dont la conduite est analysée dans le détail.

#### a) **Bois.**

Le document pédagogique se présente sous la forme d'une brochure de 75 pages ronéotées à 150 exemplaires (format 21 × 27).

Il est accompagné du matériel annexe suivant :

- 10 documents photographiques (tenue des outils),
- 1 film animé : le coffre,
- 1 film fixe et son commentaire (film fixe réalisé par l'UNESCO).

#### b) **Fer.**

Brochure de 45 pages (format 21 × 27, tirée à la ronéo à 150 exemplaires).

Matériel annexe : 10 documents photographiques : la tenue des outils.

#### c) **Automobile.**

Brochure en cours de multiplication (150 exemplaires format 21 × 27).

Matériel annexe : panneaux commerciaux « Rossi-gnot ».

#### d) **Electricité.**

Document en cours de réalisation et de multiplication (150 exemplaires format 21 × 27). A signaler que la personne chargée de mettre au point ce document n'appartient plus à l'équipe pédagogique depuis septembre 1958, ce qui explique le retard apporté à sa réalisation.

★

## III. — ACTION SANITAIRE.

Cette activité a donné lieu à la mise au point de 3 campagnes :

- a) gastro-entérite,
- b) berceau,
- c) ophtalmies-trachome.

#### a) **Gastro-entérite.**

La campagne comporte les documents suivants :

- 1 série de 10 affiches,
- 1 enregistrement commentaire sur bande magnétique.
- 1 film fixe,
- 1 film animé,
- 1 brochure de 32 pages.

#### b) **Berceau.**

La campagne comporte les documents suivants :

- 1 série de 6 affiches,
- 1 enregistrement commentaire sur bande magnétique,
- 1 film fixe,
- 1 scénario de film animé (film en cours de réalisation),
- 1 brochure de 32 pages.

c) **Ophthalmies-trachome.**

La campagne comporte les documents suivants :

- 1 série de 14 affiches,
- 1 enregistrement commentaire sur bande magnétique,
- des tracts,
- 1 brochure de 32 pages,
- 1 film : « Ombre sur l'Afrique ».

★

**IV. — FORMATION DU PERSONNEL.**

Les membres de l'équipe pédagogique ont assuré, au cours de l'année 1958, l'encadrement de 4 stages :

- a) du 15-1-58 au 28-2-58, stage pour moniteurs de désalphabétisation ;
- b) du 6-3-58 au 15-3-58, stage pour moniteurs de désalphabétisation ;
- c) du 20-10-58 au 27-10-58, stage pour moniteurs de désalphabétisation ;

- d) du 18-11-58 au 4-12-58, stage pour moniteurs et monitrices d'ateliers.

★

**V. — ACTIVITES DIVERSES.**

- a) édition d'une brochure d'éducation sanitaire : « Le bain du bébé » ;
- b) réalisation d'un film fixe d'enseignement sanitaire : « Le bain du bébé » ;
- c) participation au magazine féminin de la R.T.F. en Algérie ;
- d) édition d'un manuel d'initiation à la vie sociale : « Au jour le jour ».
- e) participation à des entreprises éducatives menant une action parallèle à celle des Centres Sociaux :
  - Etude et Mise en place du 2<sup>me</sup> cycle du Plan de Plein Emploi de la Jeunesse Urbaine (Bureau départemental de la Jeunesse) ;
  - Participation au stage d'information des Chefs de Centre de Formation des Jeunes d'Algérie (Service de Formation des Jeunes en Algérie) ;
- f) contrôle de l'activité pédagogique des Centres Sociaux d'Alger ;

(La réalisation et la multiplication de différents documents pédagogiques sont assurées par le Centre de Production.)



# Annexe 6

## Répartition des Centres EXISTANT par départements et arrondissements.

### INSPECTION REGIONALE D'ALGER

	Arrondissement	Département			
BARAKI .....	Alger	Alger	TIXERAINÉ Birmandreïs .....	»	»
BEL-AIR 1 Hussein-Dey .....	»	»	CENTRE DE PRODUCTION .....	»	»
BEL-AIR 2 Hussein-Dey .....	»	»	BOUINAN .....	Blida	»
BOUBCILA 1 Maison-Carrée .....	»	»	TABAINETTE Chébli .....	»	»
BOUBCILA 2 Maison-Carrée .....	»	»	BEN-ZERGA Rouïba .....	Maison-Blanche	»
CLIMAT-DE-FRANCE 1 Alger .....	»	»	ROVIGO .....	»	»
CLIMAT-DE-FRANCE 2 Alger .....	»	»	CHARON .....	Orléansville	Chélif
CLOS-SALEMBIER Cyclamens .....	»	»	LAMARTINE .....	»	»
CLOS-SALEMBIER Pervenches .....	»	»	OUED-FODDA .....	»	»
FONTAINE-FRAICHE El-Biar .....	»	»	KHERBA .....	Duperré	»
KADDOUS .....	»	»	LES ATTAFS .....	»	»
LA REDOUTE Alger .....	»	»	ROUINA Mines .....	»	»
MAISON-CARRE Boumzar .....	»	»	ROUINA Village .....	»	»
MAISON-CARREE Dessolier .....	»	»	ZEDDINE .....	»	»
MAHIEDDINE Alger .....	»	»	LAVARANDE .....	Miliana	»
			CAP 'DJINET .....	Bordj-Menaïel	Gde Kabylie
			CHABET-EL-AMEUR .....	»	»

### INSPECTION REGIONALE D'ORAN

LAMUR Oran .....	Oran	Oran	OUED-SEBBAH .....	»	»
MURDJADJO Oran .....	»	»	SAINT-MAUR .....	»	»
PETIT LAC 1 Oran .....	»	»	PERREGAUX .....	Perrégaux	»
PETIT LAC 2 Oran .....	»	»	TIJDIT .....	Mostaganem	Mostaganem
SAINT-LEU .....	»	»	NOISY-LES-BAINS .....	»	»
TAFARAQUI .....	»	»	RIVOLI .....	»	»
AIN-EL-ARBA .....	Aïn-Témouchent	»	INKERMANN .....	Inkermann	»
ER-RAHEL .....	»	»	RELIZANE .....	Relizane	»
LOURMEL .....	»	»	L'HILIL .....	»	»

### INSPECTION REGIONALE DE CONSTANTINE

BARDO 1 Constantine .....	Constantine	Constantine	DUZERVILLE .....	»	»
BARDO 2 Constantine .....	»	»	BELISAIRE-GUELMA .....	Guelma	»
EL-BIR Constantine .....	»	»	AIN-ARNAT .....	Sétif	Sétif
RAHMOUN-LE-KHROUBS .....	»	»	BAZER-SAKRA .....	Saint-Arnaud	»
AIN-MLILA .....	Aïn-Mlila	»	TICHY .....	Bougie	Petite Kabylie
SIDI-SALEM 1 Bône .....	Bône	Bône	AKBOU .....	Akbou	»
SIDI-SALEM 2 Bône .....	»	»	SEDDOUK .....	»	»

---

Ancienne Imprimerie  
— V. HEINTZ —  
41, rue Mogador  
A L G E R

---